264.26
H118

# CÉRÉMONIAL

DE LA

# CONSÉCRATION DES ÉVÊQUES

NIHIL OBSTAT.

ALEXANDER LE ROY.
Archiep. tit. Carien.
*Sup. gen. C. S. Sp.*

---

IMPRIMATUR.

FR. ALBERTUS LEPIDI, O. P.
S. P. A., Magister.

---

IMPRIMATUR.

† JOSEPHUS PALICA,
Archiep. tit. Philippen.
*Vices gerens.*

---

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

# CÉRÉMONIAL

DE LA

# CONSÉCRATION DES ÉVÊQUES

PAR

LE R. P. JOSEPH HAEGY

(CONTINUATEUR DES OUVRAGES DU P. LE VAVASSEUR)

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

CONSULTEUR DE LA S. C. DES RITES (POUR LES DEUX SECTIONS),

DE LA S. C. DES RELIGIEUX

ET DE LA COMMISSION PONTIFICALE D'INTERPRÉTATION DU CODE DE DROIT CANONIQUE

MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'APPROBATION DES NOUVEAUX INSTITUTS RELIGIEUX

---

CINQUIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

J. GABALDA, Éditeur

RUE BONAPARTE, 90

—

1924

63784

ALMA COLLEGE
264.26
LIBRARY
H118
Los Gatos Calif.

# CÉRÉMONIAL

DE LA

# CONSÉCRATION DES ÉVÊQUES

## PREMIÈRE SECTION

### RÈGLES GÉNÉRALES SUR LA CONSÉCRATION DES ÉVÊQUES.

1. L'Évêque élu, même s'il est Cardinal, c'est-à-dire préconisé au consistoire, ou bien pourvu par Bulle ou par Bref avant le consistoire, doit recevoir la consécration épiscopale dans l'espace de trois mois, à moins qu'il n'ait un empêchement légitime[1]. Comme la consécration des Évêques appartient au Souverain Pontife, l'Élu ne peut la recevoir que d'un Évêque délégué à cet effet[2]. Les Lettres apostoliques donnent à l'Élu l'autorisation de se faire consacrer par l'Évêque qu'il aura choisi et à celui-ci celle de faire la consécration. Si le Consécrateur est Cardinal, l'autorisation peut lui être donnée de vive voix par le Souverain Pontife.

2. La consécration doit être fixée à un dimanche ou à la fête principale d'un Apôtre, non

[1] Pontificale Rom. De consecratione electi in episcopum, Codex J. C. Canon. 333. — [2] Pontificale Rom. ibid. C. J. C. Canon. 953.

à celle d'un Évangéliste ni de S. Barnabé [1]. Pour la faire un autre jour, même de fête chômée, il faudrait un indult. Il est désirable que la consécration ait lieu dans la cathédrale de l'Élu; cela suppose alors qu'il a déjà pris possession et fait son entrée solennelle. A Rome la consécration doit se faire dans une église consacrée, ou bien dans la Chapelle du Souverain Pontife.

3. En plus du Consécrateur, il faut pour cette cérémonie deux Évêques assistants, à moins qu'un indult n'en dispense [2]. Si l'on consacre plusieurs Élus, les deux Assistants sont les mêmes pour tous. Il convient que le Consécrateur et l'Élu jeûnent la veille de la cérémonie. La tonsure de l'Élu doit être fraîchement faite et plus grande que celle des Prêtres (1).

Tout Évêque élu, avant son institution canonique, doit non seulement émettre sa profession de foi en présence du délégué du Saint-Siège, mais encore faire le serment de fidélité envers le Saint-Siège, les deux selon la formule approuvée par le Siège Apostolique [3].

(1) D'après les documents anciens, et en observant la proportion de la tonsure entre les différents ordres, celle de l'Evêque aurait huit centimètres et demi de diamètre.

[1] Pontificale Rom. C. J. C. Canon. 1006. S. C. 4 avril 1914. — [2] Pontificale Rom. C. J. C. Canon. 954.— [3] Pontif. Rom. C. J. C. Canon. 332 §2.

# DEUXIÈME SECTION

## CÉRÉMONIES A OBSERVER POUR LA CONSÉCRATION DES ÉVÊQUES

### CHAPITRE PREMIER

**Cérémonies de la consécration d'un Évêque faite par un Évêque célébrant la Messe basse.**

#### ARTICLE PREMIER

*Objets à préparer.*

4. Si le saint Sacrement est à l'autel principal, il faut le porter à un autre. Dans le chœur, du côté de l'évangile, vers la balustrade et perpendiculairement à celle-ci, on dresse pour l'Élu un autel plus petit, avec une pierre sacrée et un seul degré, ainsi qu'une crédence auprès. Si le trône devait servir, comme il est dit plus loin, et empêchait que cet autel ne fût du côté de l'évangile, on le dresserait du côté de l'épître.

5. *A l'autel principal,* on met sept chandeliers si le Consécrateur est dans son diocèse, ou six dans le cas contraire; un parement de la couleur du jour; au coin de l'épître, sur le pupître, le missel avec une couverture de même couleur, et marqué aux oraisons spéciales de la consécration de l'Évêque (1); au milieu, comme pour la Messe

(1) A Pâques ou à la Pentecôte, il faut écrire sur une feuille le *Hanc igitur* réunissant le texte qui concerne les néophytes et celui qui se rapporte à la consécration; on en fait autant pour le missel de l'Elu.

pontificale, la chasuble, les gants sur un plateau, la dalmatique, la tunique, l'étole, la croix pectorale, le cordon, l'aube et l'amict; on couvre les ornements d'un voile de même couleur; si le Consécrateur est Archevêque et dans sa province, on met sur un plateau le pallium, couvert de son voile de la couleur des ornements, et dans un autre plateau les trois épingles; on dispose la mitre précieuse au coin de l'évangile et l'*auriphrygiata* au coin de l'épître; quand les ornements sont violets (excepté le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième du Carême), on ne met que la mitre *auriphrygiata* au coin de l'évangile; auprès, le voile pour la porter; contre l'autel, au coin de l'épître, on place la crosse; sur l'autel, auprès, le voile pour la porter. Le tapis qui couvre les degrés doit s'étendre au bas de l'autel. Du côté de l'épître, au bas des degrés, on met le faldistoire, avec une couverture et un coussin de la couleur du jour; sur le plus bas degré, à égale distance, quatre coussins de même couleur.

6. *A la crédence,* recouverte entièrement d'une nappe, on met le calice préparé pour la Messe, couvert du voile et de la bourse; les burettes remplies de vin et d'eau, sur leur plateau; l'aiguière et son plateau; deux serviettes sur un plateau; un plateau contenant de la mie de pain et du citron; la clochette; l'évangéliaire avec une couverture de la couleur des ornements, contenant le manipule du Consécrateur, et marqué à l'évangile du jour; le pontifical et le canon, couverts de même; le bougeoir; les bas et les sandales sur un plateau, couverts d'un voile de même couleur; le grémial de la couleur des or-

nements; un grémial de toile avec des rubans; un plateau contenant l'ampoule du saint Chrême et du coton; un calice contenant du vin, avec un purificatoire, pour la purification de l'Élu; il convient d'avoir prête une petite cuiller d'argent, dorée si possible, que l'on met sur une patène, et qui pourra être fort utile au Consécrateur pour prendre la parcelle dans le calice.

7. *A l'autel de l'Élu,* on met une croix et quatre chandeliers; un parement de la couleur du jour; une nappe tombant des deux côtés; au milieu, le manipule, la chasuble, la dalmatique, la tunique, la croix pectorale, la chape, l'étole, le cordon, l'aube et l'amict; ces ornements doivent être blancs, plus simples que ceux du Consécrateur, et déjà bénits s'ils sont neufs; de chaque côté, une chape et une étole de la couleur du jour, un amict, la mitre simple de toile et le voile pour la porter; ces ornements des Assistants sont plus simples que ceux du Consécrateur. Le tapis qui couvre le degré doit s'étendre par devant; au bas du degré, à quelque intervalle, on place en ligne trois tabourets nus.

8. *A la crédence de l'Élu,* recouverte entièrement d'une nappe, on met la Bulle ou le Bref; un missel sur un pupitre avec une couverture de la couleur du jour, marqué aux oraisons spéciales de la consécration et à l'ordinaire de la Messe; trois pontificaux; un canon; les sandales et les bas blancs, déjà bénits, sur un plateau; la mitre *auriphrygiata;* les gants blancs et l'anneau sur un plateau; la crosse appuyée à la crédence; une aiguière et son plateau; une serviette sur un plateau; un plateau contenant de

la mie de pain et du citron; deux bandelettes de toile larges comme la main, une longue d'un mètre, l'autre d'un mètre et demi; un purificatoire; un peigne s'il peut être utile; deux flambeaux; deux pains ronds, grands comme une assiette, l'un doré, l'autre argenté; deux barils gros comme une carafe et pleins de vin, l'un doré, l'autre argenté; les armoiries du Consécrateur et de l'Élu sont peintes au milieu de chaque pain et sur les fonds de chaque baril. La crosse, l'anneau, la mitre et les gants, s'ils sont neufs, peuvent être bénits dans le cours de la cérémonie; mais il vaut mieux les bénir d'avance.

9. Si la cérémonie a lieu dans la cathédrale du Consécrateur, ou dans celle de l'Élu ayant déjà pris possession, on prépare le trône avec les tentures de la couleur du jour; si c'est la cathédrale du Consécrateur, on met le faldistoire près de la crédence.

Devant l'autel du saint Sacrement, on dispose un long prie-Dieu avec huit coussins violets pour les quatre Prélats. Si le Consécrateur ou l'Élu est dans son diocèse ou sa province, on étend, sous les deux coussins qu'il occupera, un tapis vert ou violet suivant le temps, et ces coussins sont de même couleur.

A la sacristie, on tient prêts des surplis pour ceux qui servent à la cérémonie, quatre ou six flambeaux pour l'élévation, et le bénitier pour recevoir les Prélats; on le mettrait ensuite à la crédence de l'Élu si des objets indiqués plus haut étaient à bénir.

ARTICLE II

*Cérémonies générales du Chœur à la Messe de la consécration.*

10. Le Clergé se tient de la même manière que si la Messe était chantée. Pendant les cérémonies de la consécration, on est assis, debout ou à genoux, suivant que le Consécrateur est en pareille posture. On excepte le moment où il se lève pendant les litanies; on reste alors à genoux.

ARTICLE III

*Cérémonies spéciales aux ministres de la Messe de la consécration.*

§ 1. Des ministres nécessaires.

11. Deux Prêtres assistent le Consécrateur en remplissant l'office de Chapelains; même étant Chanoines, ils doivent se revêtir du surplis, qu'ils mettent alors sur le rochet (1). Il faut deux Cérémoniaires, dont le second est spécialement chargé de l'Élu et des Assistants; six Clercs pour servir à l'autel, tenir la mitre, la crosse, le livre et le bougeoir; quatre Clercs pour tenir la mitre et le pontifical des deux Assistants; deux Clercs pour assister l'Élu; un Familier, sinon deux, pour le Consécrateur, et autant pour l'Élu.

(1) Ce sont les Chanoines, non les Vicaires généraux qui ont le droit et l'obligation d'assister l'Évêque. V. *Fonctions pontificales* et *Cérémonial romain.*

§ 2. De la préparation à la cérémonie.

12. Les quatre Prélats entrent ensemble à l'église; la réception a lieu suivant les particularités indiquées dans les *Fonctions pontificales* pour un Évêque étranger ou pour un Prélat dans son diocèse ou sa province. Ils sont revêtus du mantelet; l'Élu ne porte ni croix ni anneau; il a barrette et calotte violettes. Si le Consécrateur est dans son diocèse ou sa province, il porte la cape. Si l'Élu est dans son diocèse, ayant déjà pris possession, il porte la cape.

13. Les Prélats marchent en cet ordre : le Consécrateur avec le premier Assistant à sa gauche, suivis du deuxième Assistant avec l'Élu à sa gauche. Si le Consécrateur est dans son diocèse ou sa province, il marche seul, suivi du premier Assistant entre le deuxième à sa droite et l'Élu à sa gauche; s'il est dans sa province, on porte la croix devant lui. Si l'Élu est dans son diocèse, ayant pris possession, il marche seul suivi du Consécrateur entre le premier Assistant à sa droite et le deuxième à sa gauche; s'il est de même dans sa province et a reçu l'imposition du pallium à Rome (1), on porte la croix devant lui (2).

14. A l'entrée de l'église, le Consécrateur, le

(1) L'Archevêque élu peut recevoir l'imposition du pallium à Rome avant d'être consacré; ailleurs, l'imposition du pallium se fait seulement après la consécration.

(2) On ne suppose pas que l'Évêque ou l'Archevêque du lieu soit un des Assistants; cette fonction est incompatible avec le rang que l'Évêque ou l'Archevêque doit garder dans son diocèse ou sa province.

premier Assistant, le deuxième et l'Élu touchent successivement l'aspersoir qui leur est présenté, et se signent de la main. Si le Consécrateur est dans son diocèse ou sa province, il prend l'aspersoir, se signe au front, le présente successivement aux autres Prélats, qui le touchent et se signent de la main, puis asperge le Clergé et les fidèles. L'Élu agit pareillement s'il est dans son diocèse, ayant pris possession.

15. Au prie-Dieu devant l'autel du saint Sacrement, le Consécrateur et le premier Assistant à sa gauche occupent les places du milieu, le deuxième se met à la droite du Consécrateur, l'Élu à la gauche du premier. Si l'Élu est dans son diocèse, ayant pris possession, lui et le Consécrateur à sa gauche occupent les places du milieu, le premier Assistant se met à la droite de l'Elu, le deuxième à la gauche du Consécrateur.

16. Si, du Consécrateur et de l'Élu, l'un était dans son diocèse, l'autre dans sa province, ces deux Prélats, revêtus de la cape, marcheraient ensemble, suivis des deux Assistants; l'Évêque se tiendrait à la gauche de l'Archevêque, qui prendrait l'aspersoir à l'entrée et agirait comme on a dit; les Assistants se placeraient aux extrémités du prie-Dieu.

17. Arrivés au chœur, les Clercs se groupent près des deux crédences suivant leur destination. Dès que les Prélats ont prié à l'autel principal, agenouillés sur le plus bas degré comme devant le saint Sacrement, et l'ont salué de nouveau, le Consécrateur salue les autres Prélats, qui lui répondent, et va s'asseoir au faldistoire, ou au trône s'il est dans sa cathédrale. En même temps, les

Assistants et l'Élu au milieu d'eux vont à son autel, qu'ils saluent, et s'asseyent sur les tabourets en lui tournant le dos, l'Élu au milieu, le premier Assistant à sa droite, le deuxième à sa gauche. Les quatre Prélats se couvrent. Quand même il serait dans sa cathédrale, l'Élu ne va pas au trône. On enlève les coussins.

18. Le Consécrateur, ayant les deux Chapelains à ses côtés, et l'Élu récitent simultanément les prières de la préparation, les Cérémoniaires veillant à ce que leurs actions concordent ; deux Clercs tiennent le canon et le bougeoir devant le premier, un autre le canon devant le second ; pendant ce temps, on leur met les bas et les sandales, quatre Clercs faisant le demi-cercle devant chacun, comme à l'ordinaire. A la fin des psaumes, les quatre Prélats se découvrent et se lèvent pour ce qui suit ; mais tandis que le Consécrateur se tourne vers l'autel, l'Élu ne change pas de position. Les quatre Prélats s'asseyent et se couvrent pour les oraisons des ornements ; l'Élu omet celles des gants, de la mitre et de l'anneau.

19. Ensuite le Consécrateur et l'Élu quittent le vêtement qu'ils portent, le premier quitte aussi l'anneau ; tous deux se lavent les mains, étant couverts. Les Clercs apportent successivement l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre, l'anneau, la crosse du Consécrateur, et les Chapelains le revêtent des ornements ; s'il est dans sa province, le premier lui met le pallium, que le deuxième a apporté, puis ils y enfoncent les trois épingles, apportées par un Clerc. Alors le premier Chapelain met au Con-

sécrateur la mitre précieuse, si c'est un jour où on l'emploie, sinon, la mitre *auriphrygiata ;* puis il lui met l'anneau.

20. Simultanément l'Élu quitte la barrette et la calotte, qu'on dépose à sa crédence, et ses Clercs le revêtent de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole croisée, de la chape ; on lui rend sa barrette, qu'il tient en mains. Pendant ce temps, les Assistants quittent leur barrette et leur mantelet, qu'on dépose à la crédence, et sont revêtus par leurs Clercs de l'amict, de la croix pectorale, de l'étole, de la chape ; on leur donne leur mitre, qu'ils tiennent en mains. La queue de la soutane des trois Prélats ne doit pas être détachée. Quand le Consécrateur a reçu la mitre, les Assistants mettent leur mitre, l'Élu sa barrette. Un Clerc accompagne chaque Assistant, derrière ou à côté, pour recevoir, tenir et donner la mitre, évitant de se placer entre celui-ci et l'Élu.

Nota. Les cérémonies à observer, en plus de celles indiquées ici, sont, en partie, celles de la Messe basse de l'Évêque et celles de la Messe pontificale. C'est le premier Chapelain qui met au Consécrateur la mitre et le grémial ; c'est le deuxième qui lui ôte le grémial et la mitre (1).

§ 3. Du serment et de l'examen.

21. Le Porte-crosse présente la crosse au Consécrateur ; les quatre Prélats se lèvent, l'Élu découvert tient sa barrette ; le premier, saluant en

(1) Le premier Chapelain pourrait aussi mettre et ôter la mitre ; alors le deuxième mettrait et ôterait le grémial.

passant les trois autres qui lui répondent, va devant l'autel entre ses deux Chapelains, suivi du Porte-mitre et du Porte-crosse; deux Clercs placent le faldistoire sur le marchepied, au milieu. Arrivé au bas des degrés, le Consécrateur salue l'autel, monte avec ses Chapelains, s'assied au faldistoire, le dos tourné à l'autel, et rend la crosse; le second Chapelain lui ayant ôté la mitre précieuse, le premier lui met l'*auriphrygiata* s'il ne l'avait pas (1), puis le grémial, et se tient à sa droite, le deuxième à sa gauche. Le Porte-crosse et le Porte-mitre se retirent à la crédence; trois Clercs transportent devant l'autel principal les trois tabourets, qu'ils placent en demi-cercle, à quelques pas des degrés. L'Élu et les Assistants à ses côtés saluent son autel, vont devant le principal, le saluent, et s'asseyent sur les tabourets, l'Élu en face du Consécrateur, le premier Assistant à sa droite, le deuxième à sa gauche, ceux-ci tournés un peu l'un vers l'autre; l'Élu se couvre.

22. Un Clerc portant le pontifical et un autre le bougeoir vont se placer devant le Consécrateur, un peu à sa gauche; quand le Consécrateur lit assis, ils sont à genoux ou debout, suivant qu'il est ou non dans son diocèse ou sa province; ils sont toujours debout quand il lit debout; trois Clercs tiennent un pontifical pour chacun des autres Prélats, l'un à gauche de l'Élu, les deux autres aux extrémités du demi-cercle; un quatrième, tenant les Lettres apostoliques, se

(1) Même les jours où on emploie la mitre précieuse, le Consécrateur ne porte que l'*auriphrygiata* durant les cérémonies de la consécration.

place à droite de l'Élu. Les trois Prélats se découvrent et se lèvent ; le premier Assistant dit au Consécrateur : *Reverendíssime Pater, póstulat sancta mater Ecclésia Cathólica ut hunc præséntem Presbyterum ad onus Episcopátus sublevétis ;* le Consécrateur demande : *Habétis mandátum Apostólicum ?* le premier Assistant répond : *Habémus,* prend les Lettres apostoliques et les donne au Consécrateur, qui dit : *Legátur ;* les trois Prélats s'asseyent et se couvrent. Un Secrétaire ou, en son absence, un Clerc du Consécrateur s'approche, reçoit de lui les Lettres apostoliques et en fait la lecture, debout au bas des degrés, du côté de l'épître. Il lit d'abord le nom du Pape, puis le nom de celui à qui elles sont adressées. Au nom du Pape, l'Élu se découvre, les trois autres Prélats inclinent la tête.

23. La lecture achevée, l'Élu donne sa barrette et se lève; un Clerc place son tabouret devant le Consécrateur, au bord du marchepied, un autre met un coussin sur le degré suivant, et celui qui tient le pontifical le pose sur le tabouret ; l'Élu va s'agenouiller sur le coussin devant le tabouret, et lit la formule du serment :

Ego *N.*, Eléctus Ecclésiæ *N.*, ab hac hora in ántea fidélis et obédiens ero beáto Petro Apóstolo, sanctæque Románæ Ecclésiæ, et Dómino nostro, Dómino *N.* Papæ *N.* suisque successóribus canónice intrántibus. Non ero in consílio, aut consénsu, vel facto, ut vitam perdant aut membrum, seu capiántur mala captióne, aut in eos violénter manus quomodólibet ingerántur, vel injúriæ áliquæ inferántur, quovis quæsíto colóre. Consílium vero, quod mihi credítúri sunt per se aut Núntios suos, seu litteras, ad eórum damnum, me sciénte, némini pandam. Papátum Románum et regália sancti Petri adjútor eis ero ad retinéndum et defendéndum;

salvo meo órdine, contra omnem hóminem. Legátum Apostólicæ Sedis eúndo et redeúndo honorifice tractábo, et in suis necessitátibus adjuvábo. Jura, honóres, privilégia et auctoritátem sanctæ Románæ Ecclésiæ, Dómini nostri Papæ et successórum prædictórum, conserváre defénder, augére et promovére cúrabo. Neque ero in consílio, vel facto, seu tractátu, in quibus contra ipsum Dóminum nostrum, vel eámdem Románam Ecclésiam, áliqua sinístra vel præjudiciália personárum, juris, honóris, status et potestátis eórum machinéntur ; et si tàlia a quibuscúmque tractári vel procurári nóvero, impédiam hoc pro posse, et quanto cítius pótero, significábo eídem Dómino nostro, vel álteri per quem possit ad ipsíus notítiam pervenire. Régulas sanctórum Patrum, decréta, ordinatiónes seu dispositiónes, reservatiónes, provisiónes et mandáta Apostólica, totis viribus observábo et fáciam ab áliis observári. Hæréticos, schismáticos et rebélles eídem Dómino nostro, vel successóribus prædíctis, pro posse pérsequar et impugnábo. Vocátus ad synodum, véniam, nisi præpéditus fúero canónica præpeditióne. Apostolórum límina singulis quinquénniis (1) personáliter per meipsum visitábo; et Dómino nostro, ac successóribus præfátis, ratiónem reddam de toto meo pastoráli officio, ac de rebus ómnibus ad meæ Ecclésiæ statum, ad Cleri et pópuli disciplínam animárum dénique quæ meæ fídei tráditæ sunt salútem, quovis modo pertinéntibus; et vicíssim mandáta Apostólica humíliter recípiam et quam diligentíssime éxequar. Quod si legítimo impedimento deténtus fúero, præfáta ómnia adimplébo per certum núntium ad hoc speciále mandátum habéntem, de grémio mei Capítuli, aut álium in dignitáte ecclesiástica constitútum, seu álias personatum habéntem; aut his mihi deficiéntibus, per diœcesánum Sacerdótem, et Clero deficiénte omnino, per áliquem álium Presbyterum sæculárem vel regulárem, spectátæ probitatis et religiónis, de supradictis ómnibus plene instrúctum. De hujúsmodi autem impedimento docébo per legítimas probatiónes, ad sanctæ Románæ Ecclésiæ Cardinálem proponéntem in Congregatióne sacri Concílii per supradictum núntium transmitténdas.

(1) Ou *decenniis* hors d'Europe. S. C. Consist. 31 déc. 1909.

Possessiónes vero ad mensam meam pertinéntes non vendam, nec donábo, neque impignorábo, nec de novo infeudábo, vel áliquo modo alienábo, etiam cum consénsu Capituli Ecclésiæ meæ, inconsúlto Románo Pontífice. Et si ad áliquam alienatiónem devénero, pœnas in quadam super hoc édita constitutióne conténtas eo ipso incurrere volo.

Quand l'élu a fini, le Clerc qui en est chargé reprend le pontifical, un autre remet le tabouret où il était, un troisième apporte l'évangéliaire et le place ouvert sur les genoux du Consécrateur, qui le tient des deux mains, tourné vers l'Élu ; celui-ci y pose les deux mains étendues et dit : *Sic me Deus ádjuvet, et hæc sancta Dei Evangélia;* le Consécrateur ajoute : *Deo grátias.* L'Elu retourne alors s'asseoir à son tabouret, reçoit sa barrette et se couvre ; le Clerc reporte l'évangéliaire à la crédence. Si l'Élu ne doit pas prêter serment dans la cérémonie, le Consécrateur dit *De grátias* après la lecture des Lettres apostoliques, et on omet ce qui vient d'être décrit (1).

24. Le Consécrateur interroge l'Élu ; celui-ci se découvre et se lève chaque fois qu'il doit répondre.

Nota. Les Assistants lisent à voix basse tout ce que le Consécrateur lit qui a rapport à la consécration.

Antíqua sanctórum Patrum institútio docet et præcípit, ut is qui ad Episcopátus órdinem elígitur, ántea diligentíssime examinétur cum omni caritáte, de fide sanctæ Trinitátis; et interrogétur de divérsis causis, et móribus, quæ huic regímini cóngruunt ac necessária sunt retinéri, secúndum Apostoli dictum : Manus némini cito imposúeris ; et ut étiam is, qui ordinándus est, erudiátur quáliter sub

(1) A Rome, la lecture des Lettres apostoliques est omise, et l'Élu ne fait pas en ce moment le serment.

hoc régimine constitútum opórteat conversári in Ecclésia Dei ; et ut irreprehensíbiles sint qui ei manus ordinatiónis impónunt. Eádem itaque auctoritáte et præcépto interrogámus te, dilectissime Frater, caritáte sincéra, si omnem prudéntiam tuam, quantum tua capax est natúra, divinæ Scriptúræ sénsibus accommodáre volúeris.

L'Élu répond :

Ita ex toto corde volo in ómnibus consentire et obedire.

*Interr.* Vis ea, quæ ex divínis Scriptúris intélligis, plebem cui ordinándus es, et verbis docére et exémplis ? ℟. Volo.

*Interr.* Vis traditiónes orthodoxórum Patrum, ac decretáles sanctæ et Apostólicæ Sedis constitutiones veneránter suscípere, docére ac servare ? ℟. Volo.

*Interr.* Vis beáto Petro Apóstolo cui a Deo data est poléstas ligándi ac solvéndi, ejusque Vicário Dómino nostro, Dómino *N.* Papæ *N.* suisque successóribus Romanis Pontifícibus, fidem, subjectiónem et obediéntiam, secúndum canonicam auctoritátem, per ómnia exhibére ? ℟. Volo.

*Interr.* Vis mores tuos ab omni malo temperáre, et quantum póteris, Dómino adjuvánte, ad omne bonum commutáre ? ℟. Volo.

*Interr.* Vis castitátem et sobrietátem cum Dei auxílio custodire et docére ? ℟. Volo.

*Interr.* Vis semper in divínis esse negótiis mancipátus, et a terrénis negótiis vel lucris túrpibus aliénus, quantum te humána fragílitas consénserit posse ? ℟. Volo.

*Interr.* Vis humilitatem et patientiam in teípso custodire, et álios similiter docére ℟. Volo.

*Interr.* Vis paupéribus et peregrinis, omnibúsque indigéntibus esse propter nomen Domini affábilis et miséricors ? ℟. Volo.

Le Consécrateur ajoute :

Hæc ómnia et cætera bona tribuat tibi Dóminus, et custódiat te atque corróboret in omni bonitáte.

L'assistance répond :

Amen.

## Le Consécrateur demande :

Credis, secúndum intelligéntiam et capacitátem sensus tui, sanctam Trinitátem, Patrem, et Filium, et Spíritum sanctum, unum Deum omnipoténtem, totámque in sancta Trinitáte Deitátem, coessentiálem, consubstantiálem, coætérnam et coomnipoténtem, unius voluntátis, potestátis et majestátis, creatórem ómnium creaturárum, a quo ómnia, per quem ómnia, et in quo ómnia quæ sunt in cœlo et in terra, visibília et invisibília, corporália et spirituália? ℟. Asséntio, et ita credo.

*Interr.* Credis singulam quamque in sancta Trinitáte persónam unum Deum, verum, plenum et perféctum? ℟. Credo.

*Interr.* Credis ipsum Fílium Dei, Verbum Dei, ætemáliter natum de Patre, consubstantiálem, coomnipoténtem et coæquálem per ómnia Patri in divinitáte, temporáliter natum de Spíritu sancto ex María semper Vírgine, cum ánima rationáli, duas habéntem nativitátes, unam ex Patre ætérnam, álteram ex matre temporálem, Deum verum et hóminem verum, próprium in utráque natúra atque perféctum, non adoptívum, nec phantasmáticum, sed únicum et unum Filium Dei, in duábus et ex duábus natúris, sed in unius persónæ singularitáte, impassíbilem et immortálem divinitáte, sed in humanitáte pro nobis et pro salúte nostra passum vera carnis passióne, et sepúltum, ac tértia die resurgéntem a mórtuis vera carnis resurrectióne, die quadragésimo post resurrectiónem cum carne, qua resurréxit et ánima ascendisse ad cœlum, et sedére ad déxteram Patris, inde ventúrum judicáre vivos et mórtuos, et redditúrum unicuique secúndum ópera sua, sive bona fúerint, sive mala? ℟. Asséntio, et ita per ómnia credo.

*Interr.* Credis etiam Spíritum sanctum, plenum et perféctum verúmque Deum, a Patre et Fílio procedéntem, coæquálem et coessentiálem, omnipoténtem et coætérnum per ómnia Patri et Fílio? ℟. Credo.

*Interr.* Credis hanc sanctam Trinitátem, non tres Deos, sed unum Deum omnipoténtem, ætérnum, invisíbilem et incommutábilem? ℟ Credo.

*Interr.* Credis sanctam, Cathólicam et Apostólicam unam esse veram Ecclésiam, in qua unum datur verum baptisma, et vera ómnium remíssio peccatórum? ℟. Credo.

*Interr.* Anathematízas etiam omnem hæresim extollèntem se advérsus hanc sanctam Ecclésiam Cathólicam? ℟. Anathematizo.

*Interr.* Credis etiam veram resurrectiónem ejúsdem carnis, quam nunc gestas, et vitam ætérnam? ℟. Credo.

*Interr.* Credis etiam novi et véteris Testaménti, legis, et Prophetárum, et Apostolórum, unum esse auctórem Deum ac Dóminum omnipoténtem? ℟. Credo.

Le Consécrateur ajoute :

Hæc tibi fides augeátur a Dómino, ad veram et ætérnam beatitúdinem, dilectíssime Frater in Christo.

L'assistance répond :

Amen.

L'examen terminé, l'Élu donne sa barrette, et les trois Prélats se lèvent ; l'Élu s'agenouille devant le Consécrateur, sur le coussin qu'on a mis au bord du marchepied, et lui baise la main droite ; ensuite il descend et reste au bas des degrés, un peu du côté de l'évangile ; on enlève le coussin ; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se retirent.

§ 4. Du commencement de la Messe jusqu'aux litanies.

25. Le second Chapelain lui ayant ôté le grémial, le Consécrateur descend de l'autel avec ses Chapelains, se retourne, et le second lui ôte la mitre ; les Assistants se découvrent en même temps ; le Consécrateur salue la croix avec l'Élu à sa gauche et commence la Messe, celui-ci répondant ; les Chapelains sont agenouillés, le premier à droite du Consécrateur, le second à

gauche de l'Élu, tous deux un peu en arrière; un Clerc, portant l'évangéliaire avec le manipule, va s'agenouiller à gauche du second Chapelain; les Assistants, debout où ils étaient, récitent les prières de la confession avec leurs Clercs à genoux près d'eux. Pendant ce temps, un Clerc retire le faldistoire du côté de l'épître; un autre place le canon ouvert au milieu de l'autel et le bougeoir auprès, du côté de l'épître; trois Clercs reportent les trois tabourets devant le petit autel. A *Indulgentiam,* le Clerc donne le manipule au second Chapelain, qui le met au Consécrateur, l'Élu s'écartant un peu.

26. Après avoir dit *Oremus*, le Consécrateur s'incline vers l'Élu qui lui répond, et monte à l'autel; le Clerc, montant à gauche du second Chapelain, lui donne l'évangéliaire ouvert; quand le Consécrateur a baisé l'autel, le Chapelain lui présente le livre, et il baise l'évangile de la Messe, puis le Clerc reporte le livre à la crédence; un Clerc replace le faldistoire au milieu du marchepied, le Consécrateur s'assied, le premier Chapelain lui met la mitre et le grémial; tous deux restent debout à ses côtés. En même temps, l'Élu et les Assistants se rejoignent, le premier au milieu, saluent l'autel principal, retournent à son autel, le saluent, et s'asseyent comme auparavant, les Assistants se couvrent. Ses Clercs ôtent à l'Élu la chape, qu'on dépose à la crédence, lui mettent la croix pectorale, décroisent son étole, qu'ils laissent pendre et fixent de nouveau avec le cordon, puis lui mettent la tunique, la dalmatique, la chasuble et le manipule. Un Clerc apporte et place sur cet autel, près

du milieu, le pupitre avec le Missel ouvert.

27. Lorsque l'Élu est revêtu de ses ornements, les Assistants se découvrent, les trois Prélats se lèvent, les Assistants changent de place aux côtés de l'Élu; celui-ci, disant *Aufer a nobis*, etc., monte avec eux à son autel et le baise; on avance le missel en face de lui, au milieu, où il demeure. Pendant ce temps, le second Chapelain ôte le grémial et la mitre au Consécrateur; celui-ci se lève et va au coin de l'épître avec ses Chapelains; un Clerc retire le faldistoire du côté de l'évangile. Le Consécrateur et l'Élu commencent à la fois l'introït à voix haute; ils disent ensemble tout ce qui suit, exclusivement jusqu'à l'*Alleluia* entre la Pentecôte et la Septuagésime, jusqu'au dernier verset du trait entre la Septuagésime et Pâques, jusqu'au deuxième verset entre Pâques et la Pentecôte, jusqu'à la dernière strophe de la prose aux fêtes qui en ont une. On observe les cérémonies de la Messe basse; toutefois l'Élu ne quitte pas le milieu de son autel; il le baise mais ne se retourne pas pour dire *Dominus vobiscum*. On ajoute à la collecte du jour celle pour l'Élu, sous une seule conclusion :

Adésto supplicatiónibus nostris omnípotens Deus ut quod humilitátis nostræ geréndum est ministério, tuæ virtútis impleátur efféctu. Per Dóminum.

On fait ensuite les commémoraisons prescrites. Pendant l'épître, un Clerc replace le faldistoire au milieu du marchepied; trois Clercs transportent les tabourets devant l'autel principal, comme la première fois.

§ 5. Des rites de la consécration épiscopale.

28. Arrivés à l'*Alleluia* en temps ordinaire, ou au dernier verset du trait en temps de la Septuagésime, ou au deuxième verset en temps pascal, ou à la dernière strophe de la prose quand il y en a une, les deux Prélats interrompent. Le Consécrateur s'assied au faldistoire, le premier Chapelain lui met la mitre; l'Élu et les Assistants à ses côtés descendent de son autel, le saluent, les Assistants se couvrent et changent de place, l'Élu reçoit sa barrette qu'il tient en mains; ils vont devant l'autel principal, le saluent, et s'asseyent sur les tabourets, l'Élu se couvre. Alors le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent, un Clerc tient le pontifical devant chaque Assistant, et le Consécrateur dit :

Episcopum opórtet judicáre, interpretári, consecráre, ordináre, offérre, baptizáre, et confirmáre.

Ensuite l'Élu donne sa barrette qu'on dépose à la crédence, les quatre Prélats se lèvent, et le Consécrateur dit, les mains jointes :

Orémus, fratres caríssimi, ut huic Elécto, utilitáti Ecclésiæ próvidens, benígnitas omnipoténtis Dei grátiæ suæ tribuat largitátem. Per Christum Dóminum nostrum. ℟ Amen.

Durant cela, un Clerc met deux coussins sur les degrés antérieurs de l'autel, du côté de l'évangile, le premier sur le plus bas degré, le second au bord du marchepied; un autre met un coussin derrière le tabouret de chaque Assistant.

29. Le Consécrateur, ayant achevé, se tourne

vers l'autel, et s'agenouille sur le coussin que le Cérémoniaire met au bord du marchepied en s'appuyant sur le faldistoire ; l'Élu se prosterne sur les coussins préparés, le plus bas étant sous ses genoux, le plus haut sous ses bras et sa tête ; les Assistants s'agenouillent sur le coussin devant leur tabouret, où leur Clerc dépose le pontifical ouvert ; toute l'assistance se met à genoux, les deux Chapelains aux côtés du Consécrateur ; le Porte-livre place sur le faldistoire le pontifical ouvert, le Porte-bougeoir dépose le bougeoir sur l'autel ou le donne à un des Chapelains. Le Consécrateur commence à haute voix les litanies, auxquelles tous répondent, excepté l'Élu et les Assistants (1) :

Kyrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie eleison.
Christe, audi nos. Christe, exaudi nos.
Pater de cœlis, Deus, miserere nobis.
Fili, Redemptor mundi, Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte, Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria, ora pro nobis.
Sancta Dei Génitrix, ora pro nobis.
Sancta Virgo vírginum, ora pro nobis.
Sancte Michael, ora pro nobis.
Sancte Gábriel, ora pro nobis.
Sancte Ráphael, ora pro nobis.
Omnes sancti Angeli et Archángeli, oráte pro nobis.

(1) La consécration ne faisant avec la Messe qu'une seule ete même cérémonie, peut-on chanter des parties de la consécration alors que la Messe n'est pas chantée? Le Pontifical suppose que tout est chanté, la Messe l'étant ; mais il dit aussi ce qu'on doit faire à une Messe basse. Vouloir extraire la consécration de la Messe occasionne une démarcation arbitraire ; chacun s'autorise à chanter ce qu'il croit préférable. Tout au plus pourrait-on admettre une exception pour le *Te Deum*, vu qu'il est placé après la Messe, et en raison de ce qui a lieu simultanément.

Omnes sancti beatórum Spirituum órdines, oráte pro nobis.
Sancte Joánnes Baptísta, ora pro nobis.
Sancte Joseph, ora pro nobis.
Omnes sancti Patriárchæ et Prophétæ, oráte pro nobis.
Sancte Petre, ora pro nobis.
Sancte Paule,
Sancte Andréa,
Sancte Jacóbe,
Sancte Joánnes,
Sancte Thoma,
Sancte Jacóbe,
Sancte Philippe,
Sancte Bartholomæe,
Sancte Matthæe,
Sancte Simon,
Sancte Thaddæe,
Sancte Mathía,
Sancte Bárnaba,
Sancte Luca,
Sancte Marce,
ora pro nobis.
Omnes sancti Apóstoli et Evangelístæ, oráte pro nobis.
Omnes sancti Discípuli Dómini, oráte pro nobis.
Omnes sancti Innocéntes, oráte pro nobis.
Sancte Stéphane, ora pro nobis.
Sancte Laurénti, ora pro nobis.
Sancte Vincénti, ora pro nobis.
Sancti Fabiáne et Sebastiáne, oráte pro nobis.
Sancti Joánnes et Paule, oráte pro nobis.
Sancti Cosma et Damiáne, oráte pro nobis.
Sancti Gervási et Protási, oráte pro nobis.
Omnes sancti Mártyres, oráte pro nobis.
Sancte Silvéster, ora pro nobis.
Sancte Gregóri,
Sancte Ambrósi,
Sancte Augustíne,
Sancte Hierónyme,
Sancte Martine,
Sancte Nicoláe,
ora pro nobis.
Omnes sancti Pontífices et Confessóres, oráte pro nobis.
Omnes sancti Doctóres, oráte pro nobis.
Sancte Antóni, ora pro nobis.

Sancte Benedícte, ora pro nobis.
Sancte Bernárde, ora pro nobis.
Sancte Domínice, ora pro nobis.
Sancte Francísce, ora pro nobis.
Omnes sancti Sacerdótes et Levitæ, oráte pro nobis.
Omnes sancti Mónachi et Eremítæ, oráte pro nobis.
Sancta María Magdaléna, ora pro nobis.
Sancta Agatha,
Sancta Lúcia,
Sancta Agnes,
Sancta Cæcília,
Sancta Catharina,
Sancta Anastásia,
Omnes sanctæ Vírgines et Víduæ, oráte pro nobis.
Omnes sancti et sanctæ Dei, intercédite pro nobis.
Propítius esto, parce nobis, Domine.
Propítius esto, exáudi nos, Dómine.
Ab omni malo, líbera nos, Dómine.
Ab omni peccáto,
Ab ira tua,
A subitánea et improvísa morte,
Ab insídiis diáboli,
Ab ira, et ódio, et omni mala voluntáte,
A spíritu fornicatiónis,
A fúlgure et tempestáte,
A flagéllo terræmótus,
A peste, fame et bello,
A morte perpétua,
Per mystérium sanctæ Incarnatiónis tuæ,
Per Advéntum tuum,
Per Nativitátem tuam,
Per Baptísmum et sanctum jejúnium tuum,
Per Crucem et Passiónem tuam,
Per Mortem et Sepultúram tuam,
Per sanctam Resurrectiónem tuam,
Per admirábilem Ascensiónem tuam,
Per advéntum Spíritus sancti Paráclíti,
In die judícii,
Peccatóres, te rogámus, audi nos.
Ut nobis parcas, te rogámus, audi nos.
Ut nobis indúlgeas, te rogamus, audi nos.

ora pro nobis.

liberas nos, Domine.

Ut ad veram pœniténtiam nos perdúcere dignéris,
Ut Ecclésiam tuam sanctam régere et conserváre dignéris,
Ut Domnum Apostólicum et omnes ecclesiásticos órdines in sancta religióne conserváre dignéris,
Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris,
Ut régibus et princípibus christiánis pacem et veram concórdiam donáre dignéris,
Ut cuncto pópulo christiáno pacem et unitátem largíri dignéris,
Ut omnes errantes ad unitatem Ecclésiæ, et infideles universos ad Evangelii lumen perducere digneris,
Ut nosmetípsos in tuo sancto servítio confortáre et conserváre dignéris,
Ut mentes nostras ad cœléstia desidéria érigas,
Ut ómnibus benefactóribus nostris sempitérna bona retribuas,
Ut ánimas nostras, fratrum, propinquórum, et benefactórum nostrórum ab ætérna damnatióne erípias,
Ut fructus terræ dare et conserváre dignéris,
Ut ómnibus fidèlibus defúnctis réquiem ætérnam donáre dignéris,

te rogamus, audi nos.

30. Pendant cette dernière invocation, le Porte-livre et le Porte-crosse s'approchent du Consécrateur. Celui-ci, l'ayant dite, se lève avec ses deux Chapelains et se tourne vers l'Élu prosterné ; le Porte-livre prend le pontifical et le tient devant le Consécrateur, qui prend la crosse et dit :

Ut hunc præséntem Eléctum bene- ✠ dícere dignéris,
℟. te rogámus, audi nos.
Ut hunc præséntem Eléctum bene- ✠ dícere et sancti- ✠ ficáre, dignéris,
℟. te rogámus, audi nos.
Ut hunc præséntem Eléctum bene- ✠ dicere, et sancti- ✠ ficáre, et conse- ✠ cráre dignéris,
℟. te rogámus, audi nos.

En disant *benedicere, sanctificare, consecrare,*

il fait un signe de croix vers l'Élu. Les Assistants à genoux, disant les mêmes paroles, font les mêmes signes de croix. Après ces trois invocations, le Porte-livre replace le pontifical sur le faldistoire; le Consécrateur rend la crosse, se remet à genoux comme auparavant et continue les litanies :

Ut nos exaudire dignéris, te rogámus, audi nos.
Fili Dei, te rogámus, audi nos.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Christe, audi nos. Christe, exaudi nos.
Kyrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie, eleison.

Un Clerc apporte et dépose l'évangéliaire sur l'autel.

31. Les litanies achevées, tous se lèvent, on ôte les trois coussins des degrés de l'autel, les Clercs qui en sont chargés reprennent le pontifical et le bougeoir, les Clercs des Assistants reprennent aussi leur pontifical; les Assistants montent sur le degré au-dessous du marchepied, le premier à droite, le deuxième à gauche du Consécrateur tournant le dos au faldistoire. L'Élu monte s'agenouiller devant le Consécrateur, au bord du marchepied, et un de ses Clercs va se placer derrière lui; le premier Chapelain donne au Consécrateur l'évangéliaire ouvert au milieu. Aidé par les Assistants, le Consécrateur retourne le livre et l'applique sur la tête et les épaules de l'Élu, de manière que le haut des pages corresponde aux épaules, le bas des pages à la tête, puis il le laisse aux mains du Clerc placé derrière.

Celui-ci, à genoux ou debout suivant la position de l'Élu, maintient ainsi le livre sur lui continuellement, jusqu'au moment où on le lui remet. Alors les trois Prélats ensemble posent les deux mains étendues sur la tête de l'Élu en la couvrant et lui disent à haute voix :

Accipe Spíritum sanctum.

32. Les Assistants retournent à leur tabouret et se découvrent, l'Élu descend s'agenouiller au milieu du plus bas degré. Le second Chapelain lui ayant ôté la mitre, le Consécrateur dit, les mains jointes :

Propitiáre, Dómine, supplicatiónibus nostris, et inclinato super hunc fámulum tuum cornu gratiæ sacerdótalis, bene✠dictiónis tuæ in eum effúnde virtútem. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti Deus :

En disant *benedictionis,* les trois Prélats font un signe de croix vers l'Élu. Après les mots *Spiritus sancti Deus,* le Consécrateur seul étend les mains pour continuer :

Per ómnia sæcula sæculórum. ℟. Amen.
℣. Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu tuo.
℣. Sursum corda. ℟. Habémus ad Dóminum.
℣. Gratias agámus Dómino Deo nostro. ℟. Dignum et justum est.

Vere dignum et justum est, æquum et salutáre, nos tibi semper et ubique grátias ágere, Dómine sancte. Pater omnipotens, ætérne Deus, honor ómnium dignitátum, quæ glóriæ tuæ sacris famulántur ordinibus ; Deus, qui Móysen fámulum tuum secréti familiáris affátu, inter cætera cœléstis documénta cultúræ, de hábitu quoque induménti sacerdotalis instituens, eléctum Aaron mystico amíctu vestíri inter sacra jussísti, ut intelligéntiæ sensum de exémplis priórum

cáperet secutúra postéritas, ne erudítio doctrinæ tuæ ulli deésset ætáti; cum et apud véteres reveréntiam ipsa significatiónum spécies obtinéret, et apud nos certióra essent experiménta rerum, quam ænígmata figurárum. Illíus namque sacerdótii anterióris hábitus, nostræ mentis ornátus est; et pontificálem glóriam non jam nobis honor comméndat véstium, sed splendor animárum; quia et illa, quæ tunc carnálibus blandiebántur obtúlibus, ea pótius, quæ in ipsis erant, intelligénda poscébant. Et idcíro huic fámulo tuo, quem ad summi sacerdótii ministérium elegísti, hanc, quæsumus, Dómine, gratiam largaris; ut quiquid illa velámina in fulgóre auri, in nitóre gemmárum, et in multímodi operis varietáte signábant, hoc in ejus móribus actibúsque claréscat. Comple in Sacerdóte tuo ministérii tui summam, et ornaméntis totíus glorificatiónis instrúctum, cæléstis unguénti rore sanctífica.

Pendant cette préface, le second Cérémoniaire entoure la tête de l'Élu avec la plus courte des deux bandelettes préparées, qu'il appuye sur le front et noue sur la nuque; pour cela, le Clerc qui soutient l'évangéliaire l'abaisse un peu. Un Clerc apporte et dépose sur l'autel le plateau contenant le saint Chrême et le coton; un autre tient prêt le grémial de toile.

33. Après les mots *rore sanctifica*, tous se mettent à genoux, le Consécrateur, entre ses Chapelains, devant le faldistoire, sur le coussin que le Cérémoniaire place au bord du marchepied, les Assistants sur le coussin devant leur tabouret; le Porte-livre place sur le faldistoire le pontifical ouvert; le Cérémoniaire ôte la calotte au Consécrateur, les Assistants quittent la leur; le premier commence l'hymne et la récite alternativement avec ceux qui l'entourent; si elle est psalmodiée par le Clergé, il la commence également mais n'a pas à la réciter :

Veni, creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora.

Qui diceris Paráclitus,
Altíssimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, cáritas,
Et spiritális únctio.

Tu septifórmis múnere,
Digitus patérnæ déxteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermóne ditans gúttura,

Accénde lumen sénsibus,
Infúnde amórem córdibus,
Infírma nostri córporis
Virtúte firmans pérpeti.

Hostem repéllas lóngius,
Pacémque dones prótinus :
Ductóre sic te prævio,
Vitémus omne nóxium.

Per te sciámus da Patrem,
Noscámus atque Fílium,
Teque utriúsque spíritum
Credámus omni témpore.

Deo Patri sit glória,
Et Fílio qui a mórtuis
Surréxit, ac Paráclito,
In sæculórum sæcula. Amen.

Dès que l'hymne est terminée, si le Consécrateur la récite, ou que sa première strophe a été dite, si le Clergé la psalmodie, le Cérémoniaire remet la calotte au Consécrateur, les Assistants remettent la leur, tous se lèvent et on ôte les trois coussins ; le Porte-livre ayant repris le pontifical, le Consécrateur s'assied au faldistoire et reçoit du premier Chapelain la mitre ; les Assistants s'asseyent à leur tabouret et se couvrent.

34. Avec les baisers d'usage, les deux Chapelains ôtent au Consécrateur les gants, qu'ils déposent sur l'autel ; le premier a soin de lui ôter et remettre l'anneau ; ensuite ils lui mettent le grémial de toile, qu'ils fixent au faldistoire, et le premier présente le plateau du saint Chrême. L'Élu monte s'agenouiller au bord du marchepied et incline la tête ; le Consécrateur prend du saint Chrême avec son pouce droit, trace sur

la tonsure une croix de mêmes dimensions, puis oint toute la tonsure. Il dit en même temps :

Ungátur et consecrétur caput tuum, cœlésti benedictióne, in órdine Pontificáli.

In nomine Pa-✠tris, et Fi-✠lii, et Spíritus ✠ sáncti. ℟. Amen.

℣. Pax tibi. ℟. Et cum spíritu tuo.

Les trois Prélats bénissent l'Élu par un signe de croix aux mots *Patris*, *Filii*, *Spiritus sancti*, et le premier essuie son pouce avec le coton présenté par le Chapelain, qui dépose ensuite le plateau sur l'autel. Ayant répondu *Amen*, *Et cum spiritu tuo*, l'Élu descend s'agenouiller au milieu du plus bas degré; le Clerc qui soutient l'évangéliaire a soin qu'il ne touche pas sa tonsure.

35. Les Chapelains enlèvent au Consécrateur le grémial de toile, et l'hymne terminée, le second lui ôte la mitre; les Assistants se découvrent, et se lèvent avec le Consécrateur qui continue, les mains étendues :

Hoc, Dómine, copióse in caput ejus influat, hoc in oris subjécta decúrrat; hoc in totius córporis extréma descéndat, ut tui Spíritus virtus et interióra ejus répleat, et exterióra circúmtegat. Abúndet in eo constántia fídei, púritas dilectiónis, sincéritas pacis. Sunt speciósi múnere tuo pedes ejus ad evangelizándum pacem, ad evangelizándum bona tua. Da ei, Dómine, ministérium reconciliatiónum in verbo et in factis, in virtúte signórum et prodigiórum. Sit sermo ejus et prædicátio, non in persuasibilibus humánæ sapiéntiæ verbis, sed in ostensióne spíritus et virtútis. Da ei, Dómine, claves regni cœlórum ut útatur; non gloriétur potestáte, quam tribuis in ædificatiónem, non in destructiónem. Quodcúmque ligavérit super terram, sit ligátum et in cœlis; et quodcúmque sólverit super terram, sit solútum et in cœ

lis. Quorum retinúerit peccáta réténta sint; et quorum remíserit, tu remittas. Qui maledíxerit ei, sit ille maledíctus; et qui benedíxerit ei, benedictiónibus repleátur. Sit fidelis servus et prudens, quem constítuas tu, Dómine, super familiam tuam, ut det illis cibum in témpore opportúno, et exhibeat omnem hóminem perfectum. Sit sollícitúdine impiger; sit spíritu fervens; óderit supérbiam; humilitátem ac veritátem dílgat, neque eam unquam déseral, aut laúdibus aut timóre superátus. Non ponat lucem ténébras, nec ténebras lucem; non dicat malum bonum, nec bonum malum. Sit sapiéntibus et insipiéntibus débitor, ut fructum de profectu ómnium consequátur. Tríbuas ei, Dómine, cáthedram episcopalem, ad regéndum Ecclésiam tuam et plebem sibi commíssam. Sis ei auctóritas, sis ei potéstas, sis ei firmitas. Multíplica super eum benedictiónem et grátiam tuam; ut ad exorándam semper misericórdiam tuam tuo múnere idóneus, et tua grátia possit esse devótus.

Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti Deus, per ómnia sæcula sæculórum. ℟. Amen.

En disant *Per Dominum*, il joint les mains. Pendant ce temps, le second Cérémoniaire met à l'Élu la plus longue bandelette, qu'il noue derrière le cou et laisse pendre en avant. A la suite de la préface, le Consécrateur commence l'antienne, s'assied, reçoit du premier Chapelain la mitre, continue l'antienne et récite le psaume alternativement avec ses Chapelains; si le Clergé les psalmodie, il n'a pas à les réciter, mais commence également l'antienne; les Assistants s'asseyent et se couvrent en même temps que lui.

*Ant.* Unguentum in capite, quod descendit in barbam, barbam Aaron, quod descendit in oram vestimenti ejus: mandavit Dominus benedictionem in sæculum.

*Ps. 132.* Ecce quam bonum et quam jucúndum, habitáre fratres in unum.

Sicut unguéntum in cápite, ' quod descéndit in barbam, barbam Aaron.

Quod descéndit in oram vestiménti ejus ; ' sicut ros Hermon, qui descéndit in montem Sion.

Quóniam illic mandávit Dominus benedictiónem, ' et vitam usque in sæculum.

Glória Patri. Sicut erat.

On répète ensuite l'antienne.

36. Dès que l'antienne est répétée, si le Consécrateur récite le psaume, ou qu'il a reçu la mitre, si le clergé psalmodie, ses Chapelains lui remettent le grémial de toile, qu'ils fixent au faldistoire, et le premier présente le plateau du saint Chrême. L'Élu monte s'agenouiller au bord du marchepied, tient les mains tendues horizontalement et juxtaposées, les deux petits doigts se touchant et tous les autres réunis. Le Consécrateur met sa main gauche ouverte sous les mains de l'Élu et les soutient ; il prend du saint Chrême avec son pouce droit et trace deux lignes en forme de croix, la première depuis le pouce de la main droite jusqu'à l'index de la gauche, la seconde depuis le pouce de la gauche jusqu'à l'index de la droite ; ensuite il oint tout l'intérieur des mains, la paume et les doigts. Il dit en même temps :

Ungántur manus istæ de óleo sanctificáto et Chrísmate sanctificatiónis, sicut unxit Sámuel David regem et prophétam, ita ungántur et consecréntur,

In nómine Dei Pa- ✠ tris, et Fi- ✠ lii, et Spíritus ✠ sancti, faciéntes imáginem sanctæ crucis Salvatóris nostri Jesu Christi, qui nos a morte redémit, et ad regna cœlórum perdûxit. Exáudi nos, pie Pater omnípotens, ætérne Deus, et præsta, ut quod te rogámus, exorémus. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

Les trois Prélats bénissent l'Élu aux signes de croix marqués; le premier essuie son pouce avec le coton et continue :

Deus et Pater Dómini nostri Jesu Christi, qui te ad pontificátus sublimári vóluit dignitátem, ipse te Chrísmate et mysticæ delibutiónis liquóre perfúndat, et spirituális benedictiónis ubertáte fœcúndet; quidquid bene-✠dixeris, benedicátur; et quidquid sanctificáveris, sanctificétur; et consecrátæ manus istíus, vel póllicis impositio cunctis prodíciat ad salútem. ℟. Amen.

Ayant répondu deux fois *Amen*, le Consacré joint les mains, qu'il tient horizontalement, la droite sur la gauche, les passe et les appuye dans la bandelette attachée à son cou. Pendant ce temps, deux Clercs apportent la crosse du Consacré et son anneau sur un plateau, et se tiennent du côté de l'évangile. Après l'onction, un autre reporte à la crédence le plateau du saint Chrême.

Nota. Si la crosse n'était pas bénite, le Consécrateur, debout sans mitre, la bénirait en disant cette oraison, puis l'aspergerait.

Orémus. Sustentátor imbecillitátis humánæ, Deus, bene-✠dic báculum istum, et quod in eo extérius designátur, intérius in móribus hujus fámuli tui, tuæ propitiatiónis cleméntia, operétur. Per Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

37. Le Consécrateur reçoit du premier Chapelain la crosse du Consacré, auquel il la présente en lui disant :

Accipe báculum pastóralis officii, ut sis in corrigéndis vitiis pie sæviens, judícium sine ira tenens, in foveéndis virtú-

tibus auditórum ánimos demúlcens in tranquillitáte severitátis censúram non déserens. ℟. Amen.

Sans disjoindre les mains, le Consacré prend la crosse entre les doigts du milieu et les index, la tient pendant toute cette formule et répond *Amen*. La crosse est ensuite reprise par le Clerc et reportée où elle était.

Nota. Si l'anneau n'était pas bénit, le Consécrateur, debout sans mitre, le bénirait en disant cette oraison, puis l'aspergerait.

Orémus. Creátor et conservátor humáni géneris, dator grátiæ spirituális, largítor ætérnæ salútis, tu, Dómine, emítte benedictió- ✠ nem tuam super hunc ánnulum; ut quicúmque hoc sacrosánctæ fídei signo insignítus incésserit, in virtúte cæléstis defensiónis ad ætérnam vitam sibi proficiat. Per Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

Le Consécrateur prend, dans le plateau présenté par le premier Chapelain, l'anneau du Consacré, auquel il le met à l'annulaire droit en lui disant :

Accipe ánnulum, fídei scílicet signáculum; quátenus sponsam Dei, sanctam vidélicet Ecclésiam, intemeráta fide ornátus, illíbáte custódias. ℟. Amen.

Celui-ci répond *Amen*.

38. Les Assistants montent alors sur le degré au-dessous du marchepied, le premier à droite, le deuxième à gauche du Consécrateur; celui-ci, aidé par eux, prend l'évangéliaire sur les épaules du Consacré, le ferme, le tient sur ses genoux, et le lui présente en lui disant :

Accipe Evangélium, et vade, prædica pópulo tibi com-

míssо; potens est enim Deus, ut áugeat tibi grátiam suam, qui vivit et regnat ín sæcula sæculórum. ℟. Amen.

Le Consacré pose ses mains jointes sur le livre pendant toute cette formule et répond *Amen.* Aussitôt le premier Chapelain reprend l'évangéliaire, qu'un Clerc reporte à la crédence; le Consécrateur embrasse le Consacré en lui disant *Pax tibi,* à quoi il répond *Et cum spiritu tuo.* Sans disjoindre les mains, le Consacré se lève et se tourne vers le premier Assistant, puis vers le second; tous deux l'embrassent en échangeant avec lui les mêmes paroles (1). Pendant ce temps, trois Clercs reportent les tabourets devant le petit autel. Après la remise de l'évangéliaire, le Clerc qui le soutenait, le Porte-livre et le Porte-bougeoir se retirent; ce dernier place le bougeoir près du missel.

39. Le Consacré et les Assistants à ses côtés descendent de l'autel, le saluent, retournent au sien, qu'ils saluent, et s'asseyent comme auparavant, les Assistants changeant de place. Ceux qui en sont chargés apportent ce qu'il faut pour se laver les mains, avec la mie de pain et le citron, aux deux autels. Le second Cérémoniaire enlève au Consacré la bandelette qui entoure sa tête, et essuie sa tonsure avec le purificatoire préparé; il lui arrange les cheveux avec le peigne s'il en est besoin; puis il ôte la bandelette qui soutient ses mains, et lui retire son anneau; le Consacré se nettoie les mains; quand il s'est essuyé, le Cérémoniaire lui remet l'anneau. En

(1) A Rome, chacun des trois embrasse le Consacré à droite et à gauche.

même temps, le premier Chapelain ayant ôté avec les baisers l'anneau du Consécrateur, celui-ci nettoie son pouce et se lave les mains; après lui avoir présenté la serviette, les Chapelains lui enlèvent le grémial de toile, qu'on reporte à la crédence; ils lui remettent ensuite les gants et l'anneau avec les baisers.

§ 6. Suite de la Messe jusqu'à l'offertoire.

40. Quand le Consacré et le Consécrateur sont prêts, le second Chapelain ôte à ce dernier la mitre, les Assistants se découvrent, et les quatre Prélats se lèvent; le Consécrateur va au coin de l'épître, tandis que le Consacré monte à son autel entre les Assistants, qui changent de côté, pour lire l'*Alleluia*, ou le dernier verset du trait, ou le deuxième verset pascal, ou la dernière strophe de la prose. Deux Clercs enlèvent le faldistoire. Les deux Prélats continuent simultanément la Messe jusqu'à l'offertoire comme à l'ordinaire, sauf que le Consacré reste au milieu de son autel et ne se retourne pas pour dire *Dominus vobiscum*. Pendant ce temps, à la crédence du Consacré, cinq Clercs prennent les offrandes : le premier les deux flambeaux réunis, qu'on allume, le second le pain doré, le troisième le pain argenté, le quatrième le baril doré, le cinquième le baril argenté, que chacun tient des deux mains; rangés en cet ordre, ils attendent près de la crédence.

§ 7. De l'offrande.

41. Après que les deux Prélats ont lu l'offertoire, deux Clercs placent le faldistoire au milieu du marchepied, le Consécrateur s'assied, reçoit du premier Chapelain la mitre, la précieuse si c'est un jour où l'on peut s'en servir, et le Cérémoniaire pose un coussin devant lui. Le Consacré et les Assistants à ses côtés descendent de son autel, le saluent, les Assistants se couvrent et changent de place; suivis des cinq Clercs portant les offrandes l'un derrière l'autre, ils vont à l'autel principal, le saluent, et les Clercs font la génuflexion; les Assistants restent au bas des degrés, le Consacré monte s'agenouiller sur le coussin au bord du marchepied. Chaque Clerc monte successivement à sa droite, lui remet l'objet qu'il doit présenter, et passe aussitôt à sa gauche pour reprendre l'objet. Le Consacré présente les offrandes dans l'ordre indiqué, en baisant chaque fois la main du Consécrateur qui les reçoit; celui-ci les passe au premier Chapelain, qui les rend aux Clercs pour qu'ils les reportent où ils les ont prises, après avoir fait la génuflexion.

42. Pendant ce temps, un Clerc transporte à l'autel principal le pupitre avec le missel du Consacré, et le place obliquement au coin de l'épître; le Cérémoniaire porte le calice à l'autel, déplie le corporal, et met auprès la petite cuiller sur la patène préparée; un Clerc pose au coin de l'épître les burettes avec leur plateau. L'offrande terminée, le Consacré descend au milieu des Assistants et salue avec eux le Consécrateur; ils

vont au côté de l'épître, le Consacré monte devant son missel, contre la face latérale de l'autel, tourné vers le côté de l'évangile; les Assistants se placent à ses côtés, sur le degré au-dessous; tous trois demeurent ainsi jusqu'à la communion. En même temps, ceux qui en sont chargés apportent ce qu'il faut pour se laver les mains, et un Clerc se présente tenant un plateau; avec les baisers d'usage, le premier Chapelain ôte l'anneau du Consécrateur, puis les deux lui ôtent les gants et les déposent dans le plateau, qu'on reporte à la crédence; quand ils lui ont présenté la serviette, le premier remet l'anneau, puis le second ôte la mitre au Consécrateur; alors celui-ci se lève, et deux Clercs emportent le faldistoire; les Assistants se découvrent aussitôt.

§ 8. Suite et fin de la Messe.

43. Le Consécrateur et le Consacré récitent ensemble toute la Messe à haute voix; le second fait les mêmes gestes, signes de croix, inclinations et génuflexions que le premier, baise l'autel, tient les mains jointes ou étendues selon la rubrique, sauf les différences indiquées ci-après. On met dans le calice assez de vin pour les deux Prélats. Au *Lavabo,* les deux Chapelains accompagnent le Consécrateur au coin de l'épître, et le premier lui met la mitre, la précieuse si c'est un jour où l'on peut s'en servir; tous deux lui présentent la serviette, et avant qu'il ne dise *Gloria Patri,* le second lui ôte la mitre; le Consacré ne se lave pas les mains. A l'*Orate fratres,* le Consacré ne se tourne pas. On ajoute à la se-

crète du jour celle pour le Consacré, sous une seule conclusion, avec les variantes :

Súscipe, Dómine, múnera quæ tibi offérimus pro hoc (me) fámulo tuo : et propítius in eo (me) tua dona custódias, Per Dóminum.

Au commencement de la préface, les Assistants quittent leur calotte et la donnent au Clerc chargé de leur mitre. Au *Te igitur,* les deux Prélats disent *et me indigno servo tuo.* Le *Hanc igitur* comporte des variantes :

Hanc igitur oblatiónem servitútis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quam tibi offérimus etiam pro hoc (me) famulo tuo, quem ad episcopátus órdinem promovére dignátus es, quæsumus, Dómine, ut placátus accípias, et propítius in eo (me) tua dona custodias; ut quod divino múnere consecútus est (sum), divínis effectíbus exsequátur (éxsequar); diésque nostros in tua pace dispónas; atque ab ætérna damnatióne nos éripi, et in electórum tuórum júbeas grege numerári. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

A Pâques ou à la Pentecôte, on dit :

Hanc ígitur oblatiónem servitútis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quam tibi offérimus pro his quoque quos regenerâre dignátus es ex aqua et Spíritu sancto, tribuens eis remissiónem ómnium peccatórum, ac etiam pro... etc.

44. Le Consacré ne s'essuie pas les doigts à *Qui pridie;* il joint les mains et s'incline médiocrement pour prononcer les paroles de la consécration du pain et du vin, puis il prolonge la génuflexion consécutive tant que le Consécrateur élève l'Hostie et le calice; il ne joint pas les pouces et les index. Les Assistants s'agenouillent pendant

chaque élévation. Le Consacré joint les mains sans faire aucun signe de croix à *Per ipsum...*, à la fraction de l'Hostie, et à *Pax Domini...* Après l'oraison *Domine Jesu Christe qui...*, le Chapelain qui est à droite du Consécrateur se retirant en arrière, le Consacré s'approche, les deux Prélats baisent l'autel ensemble, et le premier donne le baiser de paix au second ; celui-ci retourne à sa place et donne le baiser de paix au premier Assistant, puis au deuxième, en disant à chacun *Pax tibi;* le Consécrateur attend que le Consacré soit prêt à continuer.

45. Le Consacré tient les mains jointes sans faire aucun signe de croix quand le Consécrateur communie. Celui-ci, après s'être signé avec l'Hostie, dépose sur le corporal la moitié où n'a pas été rompue la parcelle, et communie avec l'autre moitié. En communiant au calice, il le tourne du côté où se trouve la parcelle, qu'il prend avec la moitié seulement des saintes espèces ; s'il ne pouvait faire autrement, il la retirerait au moyen de la petite cuiller préparée, qu'il remettrait ensuite sur le patène pour la purifier aux ablutions. Alors, le Chapelain qui est à droite se retirant en arrière sans couvrir le calice, le Consacré s'approche du Consécrateur ; celui-ci, sans génuflexion, reprend la patène et la moitié de l'Hostie, se tourne en face du Consacré et lui donne la communion sans signe de croix ni rien dire ; le Consacré la reçoit debout, sans lui baiser la main. La patène déposée, le Consécrateur donne le calice au Consacré, qui le prend des deux mains, le vide, le rend et retourne à sa place. Le premier purifie le corporal et la patène. Le second,

quand ils ont dit *Quod ore sumpsimus,* boit du vin dans le calice et s'essuye la bouche avec le purificatoire, qui lui sont présentés par le deuxième Cérémoniaire. Les Assistants mettent leur calotte quand le Consécrateur reçoit la sienne.

46. Après avoir dit *Corpus tuum Domine,* le Consacré et les Assistants à ses côtés, saluant l'autel en passant au milieu, se rendent du coin de l'épître à celui de l'évangile, où ils se placent de la même façon ; un Clerc transporte le missel du Consacré pendant que le Chapelain transporte celui du Consécrateur. Le Cérémoniaire ou un autre Clerc s'occupe de purifier le calice, de plier le corporal et de reporter le tout à la crédence. Le Consécrateur va au coin de l'épître avec ses Chapelains pour se laver les mains, et le premier lui met la mitre, la précieuse si c'est un jour où l'on peut s'en servir ; quand tous deux ont présenté la serviette, le second lui ôte la mitre. Les deux Prélats achèvent la Messe, sans que le Consacré se tourne au *Dominus vobiscum ;* la postcommunion pour lui s'ajoute à celle du jour, sous une seule conclusion :

Plenum, quæsumus, Dómine, in nobis remédium tuæ miseratiónis operáre : ac tales nos esse pérfice propítius, et sic fove, ut tibi in ómnibus placére valeámus. Per Dóminum.

47. Lorsque le Consécrateur a baisé l'autel après *Placeat,* le premier Chapelain lui met la mitre, la précieuse si c'est un jour où l'on peut s'en servir, et le Porte-crosse se présente ; le Consécrateur seul donne la bénédiction ; le Consacré et les Assistants, inclinés, se signent sans rien dire. Ensuite, si le Consécrateur est dans son dio-

cèse, il accorde l'indulgence et le premier Chapelain lit la formule accoutumée. S'il est Archevêque et dans sa province, on ne lui met pas la mitre, et le Porte-croix, à genoux sur le plus bas degré de l'autel, tient la croix en face de lui pendant qu'il donne la bénédiction; il ne quitte pas le pallium en ce moment. Pendant ce temps, trois Clercs apportent la mitre et la calotte, les gants sur un plateau, et la crosse du Consacré; ils se tiennent du côté de l'évangile. Un Clerc reporte le missel du Consacré à son autel si le dernier évangile est spécial.

### § 9. De l'intronisation du Consacré.

48. Deux Clercs placent le faldistoire au milieu du marchepied; le Consécrateur s'assied, rend la crosse, et reçoit du premier Chapelain la mitre indiquée, s'il ne l'avait pas pour la bénédiction; le Porte-livre et le Porte-bougeoir se présentent. Les Assistants se couvrent; avec le Consacré au milieu d'eux, ils descendent devant l'autel, saluent le Consécrateur et montent; le Consacré s'agenouille au bord du marchepied; le premier Assistant à sa droite, le deuxième à sa gauche, se tiennent sur le degré au-dessous; le Cérémoniaire met au Consacré sa calotte.

Nota. Si la mitre n'était pas bénite, le Consécrateur, debout sans mitre, la bénirait en disant cette oraison, puis l'aspergerait :

Orémus. Dómine Deus, Pater omnipotens, cujus præclára bónitas est, et virtus imménsa, a quo omne datum óptimum et omne donum perféctum, totiúsque decóris ornaméntum, bene-✠dicere et sancti-✠ficare dignáre hanc mitram hujus

fámuli tui Antistitis cápiti imponéndam. Per Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

Le Consécrateur reçoit du premier Chapelain la mitre du Consacré, et chaque Assistant soutenant le fanon de son côté, il la lui met en disant :

Impónimus, Dómine, cápiti hujus Antístitis et agonistæ tui gáleam munitiónis et salútis : quátenus, décoráta fácie et armáto cápite, córnibus utriúsque Testaménti terríbilis appáreat adversáriis veritátis : et te ei largiénte grátiam, impugnátor eórum robústus existat : qui Moysi fámuli tui fáciem ex tui sermónis consórtio decorátam, lucidíssimis tuæ claritátis ac veritátis córnibus insignísti, et cápiti Aaron Pontificis tui tiáram impóni jussísti. Per Christum Dóminum nostrum. ℟ Amen.

Celui-ci répond *Amen*. Le second Chapelain ôte l'anneau du Consacré et le garde.

Nota. Si les gants n'étaient pas bénits, le Consécrateur, debout sans mitre, les bénirait en disant cette oraison, puis les aspergerait :

Orémus. Omnípotens Creátor, qui hóminí ad imáginem tuam cóndito manus discretiónis insignítas, tanquam órganum intelligéntiæ, ad recte operándum dedísti, quas servári mundas præcepísti, ut in eis ánima digne portarétur, et tua in eis digne consecraréntur mystéria : bene-✠dícere et sancti-✠ficáre dignáre mánuum hæc tegumenta ; ut quicumque ministrórum tuorum sacrórum Pontíficum his veláre manus suas cum humilitáte voluerit, tam cordis quam óperis ei mundítiam tua misericórdia subminístret. Per Christum Dóminum nostrum. ℟ Amen.

Le Consécrateur prend, dans le plateau présenté par le premier Chapelain, les gants du Consacré, et chaque Assistant soutenant le bout du gant de son côté, il les lui met en commençant par la main droite et en disant :

Circúmda, Dómine, manus hujus ministri tui mundítia novi hóminis qui de cœlo descéndit; ut quemádmodum Jacob diléctus tuus, pelliculis hædórum opértis mánibus, patérnam benedictiónem, oblàto patri cibo potúque gratíssimo, impetrávit; sic et iste, oblàta per manus suas hóstia salutári, grátiæ tuæ benedictiónem impetráre mereátur. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui in similitúdinem carnis peccáti tibi pro nobis óbtulit semetipsum. ℟. Amen.

Celui-ci répond *Amen*. Ensuite le Consécrateur reçoit du second Chapelain l'anneau du Consacré, auquel il le met de nouveau.

49. Alors les deux Chapelains se retirent au coin de l'évangile avec le Porte-livre et le Porte-bougeoir, qui y descendent; le second Assistant s'écarte du même côté, le premier passe à la gauche du Consacré; le Consécrateur se lève et prend par la main droite le Consacré, que le premier Assistant prend par la main gauche; le Consacré se lève, se tourne à gauche, et les deux Prélats le font asseoir au faldistoire. Le Consécrateur reçoit du premier Chapelain la crosse du Consacré, auquel il la remet dans la main gauche; puis il se retire au coin de l'évangile, tourné vers le Consacré; il est rejoint par le premier Assistant qui se place à sa droite sur le degré au-dessous du marchepied, et le deuxième se tient à la droite du premier, sur le degré suivant, tous trois dans le même sens.

50. Si le Consacré est dans sa cathédrale, ayant pris possession, les deux Chapelains ne changent pas de place, le Porte-livre et le Porte-bougeoir descendent du côté de l'épître, le second Assistant descend du même côté tandis que le premier passe à la gauche du Consacré. Le

Consécrateur et le premier Assistant, tenant au milieu d'eux le Consacré par la main, le conduisent au trône après avoir salué l'autel; le deuxième Assistant marche à gauche du premier; ils sont suivis des deux Chapelains, du Porte-mitre et du Porte-crosse, du Porte-livre et du Porte-bougeoir, enfin du Clerc, tenant la crosse du Consacré. Les deux Prélats font asseoir au trône le Consacré, qui se tourne à gauche, comme pour descendre de l'autel; puis le Consécrateur lui remet sa crosse et reste à sa droite sur la plate-forme; il est rejoint par le premier Assistant qui se met à sa droite, et le deuxième se tient à droite du premier, tous trois placés comme on a dit pour l'autel; les Chapelains sont montés auprès du Consécrateur, et les cinq Clercs se tiennent derrière les trois Prélats. Deux Clercs reportent le faldistoire à sa place au bas des degrés.

51. Quand le consacré a reçu sa crosse, le second Chapelain ôte la mitre au Consécrateur, derrière lequel il se tient ensuite à côté du premier, et les Assistants se découvrent; le Porte-livre et le Porte-bougeoir s'étant présentés, le Consécrateur commence le *Te Deum*, que l'assistance continue :

Te Deum laudamus : * Te Dominum confitemur.
Te æternum Patrem * omnis terra veneratur.
Tibi omnes Angeli, * tibi cœli et universæ potestates :
Tibi Cherubim et Seraphim * incessabili voce proclamant :
Sanctus, Sanctus, Sanctus, * Dominus Deus Sabaoth.
Pleni sunt cœli et terra * majestatis gloriæ tuæ.
Te gloriosus * Apostolorum chorus.
Te Prophetarum * laudabilis numerus.
Te Martyrum candidatus * laudat exercitus.
Te per orbem terrarum * sancta confitetur Ecclesia.

Patrem * immensæ majestatis.
Venerandum tuum verum * et unicum Filium.
Sanctum quoque * Paraclitum Spiritum.
Tu Rex gloriæ * Christe.
Tu Patris * sempiternus es Filius.
Tu, ad liberandum suscepturus hominem, * non horruisti Virginis uterum.
Tu, devicto mortis aculeo, * aperuisti credentibus regna cœlorum.
Tu ad dexteram Dei sedes, * in gloria Patris.
Judex crederis * esse venturus.
Te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni, * quos pretioso sanguine redemisti.
Æterna fac * cum sanctis tuis in gloria numerari.
Salvum fac populum tuum, Domine, * et benedic hæreditati tuæ.
Et rege eos, * et extolle illos usque in æternum.
Per singulos dies * benedicimus te.
Et laudamus nomen tuum in sæculum, * et in sæculum sæculi.
Dignare, Domine, die isto * sine peccato nos custodire.
Miserere nostri, Domine : * miserere nostri.
Fiat misercordia tua, Domine, super nos, * quemadmodum speravimus in te.
In te, Domine, speravi : * non confundar in æternum.

Dès que le *Te Deum* est commencé, les Assistants descendent devant l'autel ou le trône et se couvrent; le Consacré descend au milieu d'eux; tous trois saluent la croix puis le Consécrateur, s'ils sont à l'autel, ou bien le Consécrateur puis l'autel, s'ils sont au trône; le Consacré, entre le premier Assistant à sa droite et le deuxième à sa gauche, parcourt l'église en bénissant l'assistance; ils sont précédés par les deux Clercs du Consacré, et suivis par les quatre Clercs des Assistants, tous deux à deux. Au verset *Te ergo quæsumus*, le Consécrateur, avec ses ministres et tout le Clergé,

s'agenouille à sa place, sur le coussin mis au bord du degré par le Cérémoniaire, qui lui ôte sa calotte.

52. Au retour, les Assistants se découvrent, les trois Prélats saluent l'autel et le Consécrateur. S'ils sont revenus avant le verset *Te ergo quæsumus,* ils s'arrêtent au bas de l'autel ou du trône, le second Cérémoniaire ôte la mitre au Consacré; pendant ce verset, ils s'agenouillent sur les coussins que trois Clercs ont placés sur le plus bas degré, le second Cérémoniaire ôte au Consacré sa calotte et les Assistants ôtent la leur. Ensuite, après avoir reçu du second Cérémoniaire la calotte et la mitre s'il les a quittées, le Consacré, tenant toujours sa crosse, remonte s'asseoir au faldistoire ou au trône ; les Assistants reprennent leur place à droite du Consécrateur. Celui-ci, à la suite du *Te Deum*, le Porte-livre et le Porte-bougeoir s'étant présentés, commence l'antienne et la continue avec ses Chapelains; si le Clergé la continue, il n'a pas à la réciter.

*Ant.* Firmetur manus tua et exaltetur dextera tua : justitia et judicium præparatio sedis tuæ.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

On répète l'antienne après *Gloria Patri.* L'antienne répétée, le Consécrateur dit, les mains jointes :

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam. ℟. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum. ℟. Et cum spíritu tuo.

Orémus. Deus, ómnium fidélium pastor et rector, hunc

fámulum tuum, quem Ecclésiæ tuæ præésse voluisti, propítius réspice : da ei, quæsumus, verbo et exémplo, quibus præest proficere; ut ad vitam, una cum grege sibi crédito, pervéniat sempitérnam. Per Christum Dóminum nostrum. ℟. Amen.

53. Si les Prélats sont au trône, ils retournent alors à l'autel; le Consécrateur marche entre ses Chapelains, portant la mitre, qu'il a reçue du premier, et la crosse, puis le Consacré entre les Assistants, qui se sont couverts, suivis des Clercs qui étaient allés au trône; arrivés au bas de l'autel, le Consécrateur rend la crosse et le second Chapelain lui ôte la mitre, les Assistants se découvrent, et tous saluent; le Consécrateur monte avec ses Chapelains au coin de l'évangile, les Assistants se tiennent à sa droite, placés comme on a dit. le Consacré monte au milieu de l'autel. Si les Prélats sont à l'autel, le Consacré se lève après l'oraison, se tourne vers l'autel par sa droite, et deux Clercs reportent le faldistoire à sa place au bas des degrés. Le Consacré rend sa crosse au deuxième Cérémoniaire, baise l'autel, et donne la bénédiction suivant les règles ordinaires, disant *Sit nomen*... etc., puis recevant sa crosse du Cérémoniaire après *omnipotens Deus*. Les trois Prélats se signent en s'inclinant. Si le Consacré est dans sa province, ayant reçu l'imposition du pallium à Rome et pris possession, il bénit sans la mitre, que le second Cérémoniaire lui ôte après avoir pris sa crosse; il baise l'autel, se tourne par sa gauche, et le Porte-croix, à genoux sur le plus bas degré de l'autel, tient la croix en face de lui pendant qu'il donne la bénédiction.

54. Le premier Chapelain met au Consécrateur la mitre, la précieuse si c'est un jour où l'on peut s'en servir, le Porte-crosse lui donne la crosse, et les Assistants se couvrent après la bénédiction du Consacré. Celui-ci reçoit du second Cérémoniaire sa mitre s'il ne l'avait pas pour la bénédiction, garde sa crosse, et va directement au coin de l'épître; assisté du second Cérémoniaire à sa gauche, qui place un coussin devant lui, il s'agenouille au bord du marchepied, en face du Consécrateur, et dit : *Ad multos annos*. Il s'avance et s'agenouille deux autres fois, au milieu du marchepied puis aux pieds du Consécrateur, en répétant les mêmes paroles sur un ton chaque fois plus haut. Quand le Consacré s'est relevé la troisième fois, les deux Prélats rendent leur crosse et s'embrassent; le Consacré va alors devant chaque Assistant, le premier d'abord, et ils s'embrassent (1); ensuite tous trois descendent devant l'autel, où le Consacré reprend sa crosse.

55. Le Consacré et les Assistants à ses côtés saluent la croix et le Consécrateur, puis retournent à son autel; en s'y rendant, le Consacré récite l'évangile de S. Jean après s'être signé; en arrivant, les trois Prélats saluent l'autel, le second Cérémoniaire ôte la mitre du Consacré au moment où il fait la génuflexion en disant *Et Verbum caro...*, puis tous trois attendent devant leurs tabourets. Si le dernier évangile était spécial, le Consacré le lirait au milieu de son autel sans crosse ni mitre, que les Assistants quitteraient aussi

(1) A Rome, chacun des trois embrasse le Consacré à droite et à gauche.

avant de monter ; ils les reprendraient ensuite pour descendre. En même temps le second Chapelain ôte la mitre du Consécrateur ; s'il est Archevêque et dans sa province, le premier Chapelain lui ôte le pallium, qu'il dépose sur l'autel ; le Consécrateur lit l'évangile de S. Jean ; s'il est dans sa cathédrale, il ne fait que le commencer, et le récite en retournant au trône, à moins que le dernier évangile ne soit spécial. Après avoir lu le dernier évangile ou l'avoir commencé, le Consécrateur reçoit du premier Chapelain la mitre, la précieuse si c'est un jour où l'on peut s'en servir, et prend la crosse ; il descend, salue l'autel, et retourne avec ses Chapelains au faldistoire ou au trône, en saluant les trois Prélats qui lui répondent.

56. Les quatre Prélats s'asseyent en même temps, le Consécrateur et le Consacré rendent leur crosse ; les Chapelains du premier lui ôtent ses ornements ; les Clercs du second lui ôtent ses ornements, d'abord le manipule, l'anneau, les gants, la mitre, la chasuble, etc. ; les Assistants quittent aussi les leurs, aidés par leurs Clercs ; on replace les ornements, sur les deux autels. Les quatre Prélats reprennent le vêtement qu'ils avaient pour venir, et se couvrent ; on remet au Consacré l'anneau et la croix. Le Consécrateur et le Consacré, avec les cérémonies ordinaires, lisent simultanément les prières de l'action de grâces, comme on a dit pour la préparation, pendant lesquelles on leur ôte les sandales et les bas. Quand ils ont fini, on se découvre et on se lève, le Consécrateur va devant l'autel principal en saluant les trois Prélats, qui lui répondent et le rejoignent

au bas des degrés; les quatre s'agenouillent un instant sur les coussins préparés, placés comme en arrivant, puis vont de même prier devant le saint Sacrement, et se retirent dans l'ordre où ils sont venus.

## CHAPITRE II

**Cérémonies de la consécration d'un Évêque faite par l'Évêque diocésain célébrant la Messe chantée au trône.**

### ARTICLE PREMIER

*Objets à préparer.*

57. On prépare comme à l'ordinaire tout ce qui est nécessaire pour la Messe pontificale au trône, et tout ce qui a été indiqué pour la consécration non chantée. On met près de la crédence le faldistoire qui servira au Consécrateur pour conférer la consécration à l'autel et y faire asseoir le Consacré, avec une couverture et un coussin de la couleur des ornements. Les dimanches de l'Avent et du Carême (sauf le troisième de l'un et le quatrième de l'autre), on prépare les chasubles pliées pour les Chanoines, Diacres et Sous-Diacre.

### ARTICLE II

*Observations générales.*

58. Les règles générales sont les mêmes que pour la consécration non chantée. On observe les

cérémonies de la Messe pontificale au trône, comme elles sont exposées dans les *Fonctions pontificales,* selon que la Messe est d'une fête solennelle ou d'un dimanche. La Messe est célébrée après Tierce ; cette Heure est chantée au chœur, non au *secretarium*, le Consécrateur ne se pare qu'aux fêtes solennelles, et il n'y a pas de procession. On ne trouvera ici que les particularités qu'entraîne la consécration.

59. Le détail des cérémonies de la consécration a été donné dans le chapitre de la consécration non chantée ; on ne trouvera ici que les particularités qu'entraîne la Messe chantée. Le Diacre et le Sous-Diacre remplissent à l'autel les fonctions prescrites au premier et au second Chapelain, sauf ce qui concerne le Prêtre et les Diacres assistants ; c'est le Diacre qui met et ôte la mitre, c'est le Sous-Diacre qui met et ôte le grémial. Le Consécrateur chante sur le ton férial l'invitation à l'oraison et les oraisons de la consécration (1) ; tout ce qu'il dit étant assis doit être prononcé à haute voix, mais non chanté.

### ARTICLE III

### *Cérémonies spéciales aux ministres de la Messe de la consécration.*

#### § 1. De la préparation à la cérémonie.

60. Le Clergé va recevoir le Consécrateur, qui arrive avec les trois autres Prélats. Le Consécra-

(1) Celle qui a une conclusion longue se chante entièrement *recto tono* ; celles qui ont une conclusion brève ne comportent que l'inflexion *fa ré* à la fin du texte et de la conclusion.

teur entonne Tierce, lit la préparation, reçoit les bas et les sandales. Les Assistants et l'Élu, à leurs tabourets devant son autel, se conforment aux cérémonies du Chœur. L'Élu ne lit pas alors la préparation, ne reçoit pas les bas et les sandales. Aux fêtes solennelles, les Chanoines prennent leurs ornements avant le commencement de Tierce ; le Consécrateur se lave les mains et reçoit les siens, jusqu'à la chape inclusivement, avant la fin de cette Heure. Dans les autres circonstances, le Consécrateur se lave les mains et reçoit tous les ornements après Tierce ; les Chanoines prennent en même temps les leurs.

61. Après Tierce, pendant que le Consécrateur reçoit les ornements de la Messe, l'Élu se lave les mains et reçoit les siens, jusqu'à la chape inclusivement ; les Évêques assistants se revêtent des leurs en même temps. Deux Clercs placent le faldistoire au milieu du marchepied de l'autel. Le Diacre et le Sous-Diacre ne prennent pas le manipule ; le Sous-Diacre ne porte pas l'évangéliaire.

### § 2. Du serment et de l'examen.

62. Le Consécrateur va au bas de l'autel avec tous ses ministres ; en arrivant, le Prêtre assistant se place au milieu des deux Diacres assistants, le Diacre et le Sous-Diacre se séparent de façon qu'ils aient au milieu d'eux le Consécrateur ; celui-ci salue l'autel avec tous ses ministres, monte entre le Diacre et le Sous-Diacre, s'assied au faldistoire et rend la crosse. Le Diacre lui met la mitre *auriphrygiata* au lieu de la précieuse s'il l'avait, et le Sous-Diacre lui met le grémial ;

le premier se tient à sa droite, le deuxième à sa gauche. Le Prêtre et les Diacres assistants, ayant quitté le Consécrateur au bas des degrés, se retirent à leurs places au chœur, parmi les Chanoines. Un Clerc est chargé de transporter leurs barrettes du trône à leurs places et inversement.

63. Le Porte-livre a soin de prendre le pontifical au lieu du missel quand le Consécrateur est à l'autel; lui et le Porte-bougeoir se tiennent au bas des degrés latéraux de l'épître quand ils ne sont pas auprès du Consécrateur; le Porte-mitre et le Porte-crosse se tiennent au bas des degrés latéraux de l'évangile. Vers la fin de l'examen, le Prêtre et les Diacres assistants reviennent devant l'autel et restent derrière les trois Prélats.

§ 3. Du commencement de la Messe jusqu'aux litanies.

64. Quand l'Élu a baisé la main du Consécrateur, le Diacre et le Sous-Diacre descendent, saluent l'autel, vont à la crédence où les Acolytes leur mettent le manipule, puis reviennent devant le Consécrateur, auquel le Sous-Diacre ôte le grémial; le Diacre lui ôte la mitre quand il est descendu. En même temps le Prêtre et les Diacres assistants s'approchent; le Prêtre se place à droite du Consécrateur, le Diacre et le Sous-Diacre à gauche de l'Élu, tous trois un peu en arrière; tous les quatre répondent ensemble au Consécrateur après avoir salué l'autel avec lui; les Evêques assistants se tiennent derrière les Diacres assistants. Deux Clercs enlèvent de l'autel le faldistoire.

65. Pendant que le Consécrateur fait l'encen-

sement, retourne au trône, et que la Messe continue comme à l'ordinaire, l'Élu, de retour à son autel, se couvre, lit la préparation, reçoit les bas et les sandales ; ensuite il se découvre, on lui ôte la chape et on le revêt des ornements de la Messe. Il monte alors à son autel et dit à voix médiocre les prières de la Messe, depuis *Aufer a nobis*... jusqu'à l'endroit où en est le Chœur ; puis il attend pour continuer à mesure, en même temps que le Consécrateur. Il récite avec les Assistants le *Kyrie, Gloria, Credo*.

66. Dans les moments où l'on est assis, et où il n'a rien à lire, comme pendant l'épître, l'Élu s'assied avec les Assistants, tous trois se couvrent ; quand on chante des paroles auxquelles il faut s'incliner, l'Élu ôte sa barrette. Les trois Prélats se découvrent et remontent à l'autel quand l'Élu doit continuer. Après le chant de l'épître, le Chœur chante ce qui suit jusqu'à l'*Alleluia*, ou au dernier verset du trait, ou au deuxième verset pascal, ou à la dernière strophe de la prose exclusivement ; l'Élu va lire l'épître et ce qui suit jusqu'au même endroit, comme le Consécrateur ; puis il attend au bas de son autel, avec les Assistants qui se couvrent. Deux Clercs placent le faldistoire sur le marchepied de l'autel.

### § 4. Des rites de la consécration épiscopale.

67. A la fin du chant, le second Diacre assistant ôte le grémial au Consécrateur ; celui-ci prend la crosse, se lève, et se rend à l'autel en saluant les trois Prélats, qui lui répondent ; il

marche entre les deux Diacres assistants, précédé du Prêtre assistant, suivi du Caudataire et des quatre Clercs pour la mitre, la crosse, le livre, le bougeoir. En arrivant au bas des degrés, où le Diacre et le Sous-Diacre sont venus rejoindre le Consécrateur, le Prêtre assistant se retire entre les Diacres assistants, qui restent en arrière; le Consécrateur, entre le Diacre et le Sous-Diacre, salue l'autel avec tous ses ministres, monte, s'assied au faldistoire et rend la crosse; le Prêtre et les Diacres assistants vont à leurs places parmi les Chanoines. Alors l'Élu et les Évêques assistants saluent son autel et se rendent devant le principal.

68. Deux Chantres en surplis, à genoux au milieu du chœur, derrière les Évêques assistants, chantent les invocations des litanies, auxquelles tous répondent. Le Porte-livre et le Porte-bougeoir, à leurs places, gardent ces deux objets. Le Diacre et le Sous-Diacre se lèvent avec le Consécrateur quand il bénit l'Élu.

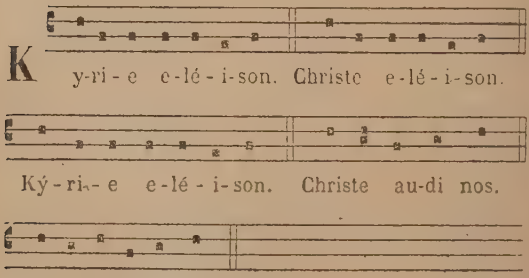

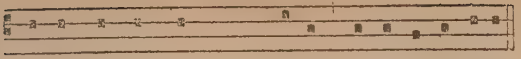

Pa-ter de coe-lis De-us, mi-se-ré-re nobis.
Fi-li Re-démptor mundi De-us, mi-se-ré-re nobis.
Spí-ri-tus Sanc-te De-us, mi-se-ré-re nobis.
Sancta Trí-ni-tas unus De-us, mi-se-ré-re nobis.

Sancta Ma-rí-a, o-rá pro no-bis.

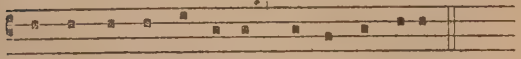

Sancta De-i Gé-ni-trix, o-ra pro nobis.
Sancta Vir-go vír-gi-num, o-ra pro nobis.

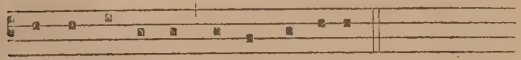

Sancte Mícha-el, o-ra pro nobis.
Sancte Gábri-el, o-ra pro nobis.
Sancte Rápha-el, o-ra pro nobis.

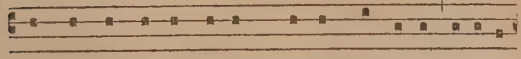

Omnes sancti Ange-li et Archánge-li, orá-te
Omnes sancti bea-tórum Spirítuum ór-dines, orá-te

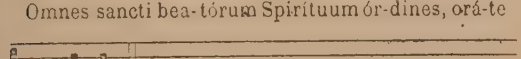

pro no-bis.
pro no-bis.

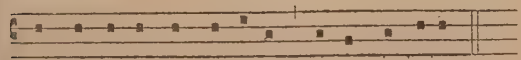

Sancte Jo-ánnes Baptísta, o-ra pro nobis.

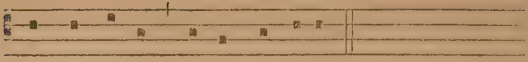

Sancte Jo-seph, o-ra pro nobis.

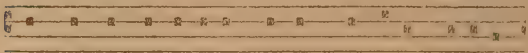

Omnes sancti Patri-árchae et Prophétae, orá-te

pro no-bis.

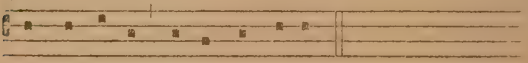

Sancte Petre, o-ra pro no-bis.

Sancte Paule,
Sancte Andréa,
Sancte Jacóbe,
Sancte Joánnes,
Sancte Thoma,
Sancte Jacóbe,
Sancte Philippe,
Sancte Bartholomaée,
Sancte Matthaée,
Sancte Simon,
Sancte Thaddaée,
Sancte Mathía,
Sancte Bárnaba,
Sancte Luca,
Sancte Marce,
Omnes sancti Apóstoli et Evangelístae, oráte pro nobis.
Omnes sancti Discípuli Dómini, oráte pro nobis.
Omnes sancti Innocéntes, oráte pro nobis.
Sancte Stéphane, ora pro nobis.
Sancte Laurénti, ora pro nobis.
Sancte Vincénti, ora pro nobis.
Sancti Fabiáne et Sebastiáne, oráte pro nobis.

ora pro nobis.

Sancti Joánnes et Paule, oráte pro nobis.
Sancti Cosma et Damiáne, oráte pro nobis.
Sancti Gervási et Protási, oráte pro nobis.
Omnes sancti Mártyres, oráte pro nobis.
Sancte Silvéster, ora pro nobis.
Sancte Gregóri, ora pro nobis.
Sancte Ambrósi, ora pro nobis.
Sancte Augustíne, ora pro nobis.
Sancte Hierónyme, ora pro nobis.
Sancte Martíne, ora pro nobis.
Sancte Nicoláe, ora pro nobis.
Omnes sancti Pontífices et Confessóres, oráte pro nobis.
Omnes sancti Doctóres, oráte pro nobis.
Sancte Antóni, ora pro nobis.
Sancte Benedicte, ora pro nobis.
Sancte Bernárde, ora pro nobis.
Sancte Domínice, ora pro nobis.
Sancte Francísce, ora pro nobis.
Omnes sancti Sacerdótes et Levítae, oráte pro nobis.
Omnes sancti Mónachi et Eremítae, oráte pro nobis.
Sancta María Magdaléna, ora pro nobis.
Sancta Agatha,
Sancta Lúcia,
Sancta Agnes,
Sancta Cæcília.
Sancta Catharína,
Sancta Anastásia,
Omnes sanctae Vírgines et Víduae, oráte pro nobis.
Omnes Sancti et Sanctae Dei, intercédite pro nobis

ora pro nobis.

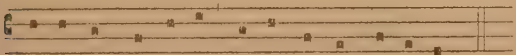

Pro-pí-ti - us esto, parce no-bis Dómi-ne.
Pro-pí-ti - us esto, e-xáudi nos Dómi-ne.
Ab omni ma-lo, li-be-ra nos Dómi-ne.

Ab omni peccáto,
Ab ira tua,
A subitánea et improvisa morte,

Ab insí-di - is di-á-bo-li, lí-be-ra nos Dómi-ne.

Ab ira, et ódio, et omni mala voluntáte,
A spíritu fornicatiónis,
A fúlgure et tempestáte,
A flagéllo terraemótus,
A peste, fame, et bello,
A morte perpétua,
Per mystérium sanctae incarnatiónis tuae,
Per advéntum tuum,
Per nativitátem tuam,
Per baptísmum et sanctum jejúnium tuum,
Per crucem et passiónem tuam,
Per mortem et sepultúram tuam,
Per sanctam resurrectiónem tuam,
Per admirábilem ascensiónem tuam,
Per advéntum Spíritus sancti Paráclíti,
In die judícii,

líbera nos, Dómine.

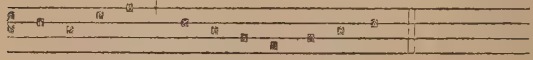

Pecca-tó-res, te ro-gámus audi nos.

Ut nobis parcas,

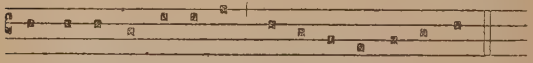

Ut no-bis indúlge - as, te ro-gámus audi nos.

Ut ad veram paeniténtiam nos perdúcere dignéris,
Ut Ecclésiam tuam sanctam régere et conserváre dignéris,
Ut Domnum Apostólicum et omnes ecclesiásticos ordines' in sancta religióne conserváre dignéris,
Ut inimícos sanctae Ecclésiae humiliáre dignéris,
Ut régibus et princípibus christiánis' pacem et veram concórdiam donáre dignéris,

te rogámus audi nos.

Ut cuncto pópulo christiáno' pacem et unitátem largíri dignéris,
Ut omnes errantes ad unitatem Ecclesiæ revocare, et infideles universos ad Evangelii lumen perducere digneris,
Ut nosmetípsos in tuo sancto servítio' confortáre et conserváre digneris,
Ut mentes nostras ad cœléstia desidéria érigas,
Ut ómnibus benefactóribus nostris sempitérna bona retríbuas,
Ut ánimas nostras, fratrum, propinquórum et benefactórum nostrórum ab ætérna damnatióne eripias,
Ut fructus terræ dare et conserváre digneris,
Ut ómnibus fidélibus defúnctis'réquiem ætérnam donáre dignéris,

te rogamus, audi nos.

Le Consécrateur chante ces trois invocations :

Ut hunc præséntem Eléctum bene- ✠ dicere dignéris,
℟. te rogámus, audi nos.
Ut hunc præséntem Eléctum bene- ✠ dicere et sancti- ✠ ficáre dignéris,
℟. te rogámus, audi nos.
Ut hunc præséntem Eléctum bene- ✠ dicere et sancti- ✠ ficáre, et conse- ✠ cráre dignéris,
℟. te rogámus, audi nos.

Les deux Chantres continuent :

Ut nos exaudire dignéris, te rogamus audi nos.
Fili Dei, te rogámus audi nos.

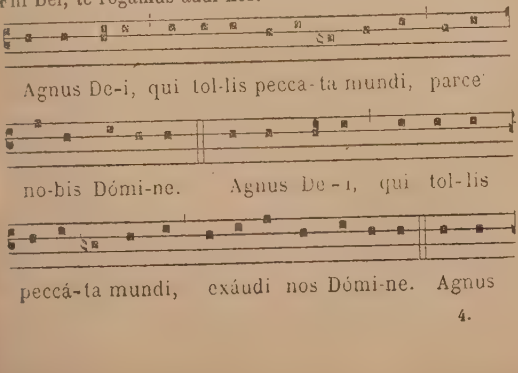

De-i, qui tollis peccá-ta mundi, mi-serére nobis.

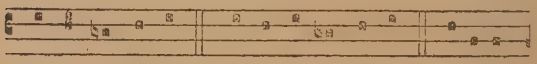

Christe audi nos. Christe e-xáudi nos. Ky-ri-e

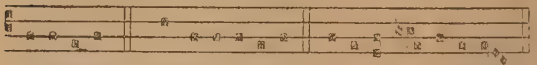

e-lé-i-son. Christe e-lé-i-son. Kyri-e e-lé-i-son.

69. Le Consécrateur, à genoux, entonne le *Veni Creator Spiritus,* que le Chœur continue; il s'assied après le chant de la première strophe. Le Porte-livre garde le pontifical.

VIII.

V E-NI Cre-á-tor Spí-ri-tus, Mentes tu-ó-

rum ví-si-ta, Imple su-pérna grá-ti-a Quae tu cre-

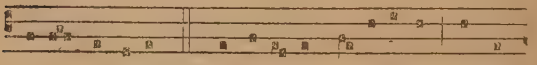

ásti péctora. 2. Qui di-ce-ris Pa-ráclí-tus, Al-tís-

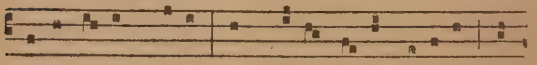

simi donum De-i, Fons vi-vus, ignis, cári-tas, Et

spi-ri-tá-lis únc-ti-o. 3. Tu sépti-fórmis múnere,

Dígi-tus patérnae déxterae, Tu ri-te promíssum Pa-

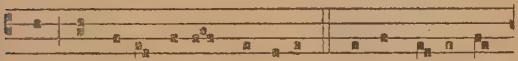

tris, Sermóne di-tans gúttura. 4. Accénde lumen

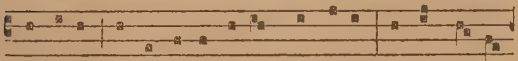

sénsibus, Infúnde amórem córdibus, Infírma no-

stri córporis Virtú-te firmans pérpe-ti. 5. Hostem

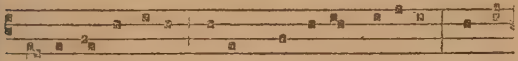

re-péllas lóngi-us, Pacémque dones prótinus: Ductó-

re sic te praévi-o Vi-témus omne nóxi-um.

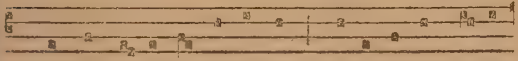

6. Per te sci-ámus da Patrem, Noscámus atque Fí-

li-um, Teque utri-úsque Spí-ri-tum Credámus om-,

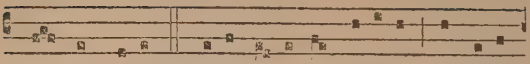


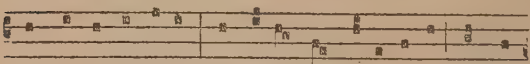


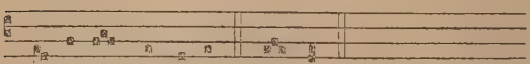


A la conclusion de la préface, le Consécrateur baisse le ton et chante *recto tono*. Ensuite il entonne l'antienne, que le Chœur continue avec le psaume, en répétant l'antienne après *Gloria Patri*.

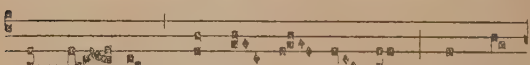


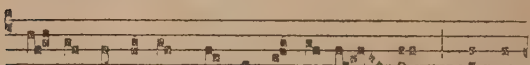


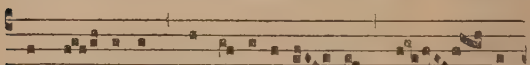

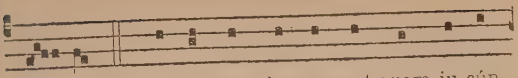

cu - lum *Ps.* Ecce quam bo-num, et quam ju-cún-

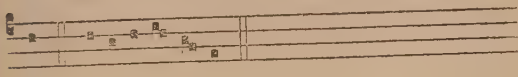

dum. E u o u a e.

Quand les trois Prélats quittent l'autel principal, le Prêtre et les Diacres assistants reviennent devant celui-ci, le Prêtre monte près du Diacre; il présente la serviette au Consécrateur pendant qu'il se lave les mains, puis lui remet l'anneau après qu'il a reçu les gants.

§ 5. Suite de la Messe jusqu'à l'offertoire.

70. Le Consécrateur prend la crosse, se lève, descend entre le Diacre et le Sous-Diacre, salue l'autel avec tous ses ministres, et va au trône en saluant les trois Prélats, qui lui répondent debout et les Assistants couverts; il marche entre les Diacres assistants, précédé du Prêtre assistant et suivi des Clercs. Le Diacre et le Sous-Diacre quittent le Consécrateur au bas des degrés, le laissent passer et vont à la banquette. Arrivé au trône, le Consécrateur s'assied, rend la crosse, et reçoit du premier Diacre assistant le grémial.

71. Alors les Chantres, continuant où ils ont interrompu, chantent lentement l'*Alleluia,* ou le dernier verset du trait, ou le deuxième verset pascal, ou la dernière strophe de la prose. Le Consacré, à son autel, lit la même chose puis l'évangile, comme le Consécrateur, sans baiser

le livre ni dire *Per evangelica dicta...* à la fin; ensuite il s'assied. En même temps, deux Clercs enlèvent de l'autel le faldistoire, le Diacre fait les cérémonies qui précèdent le chant de l'évangile.

72. Pendant le chant de l'évangile, les trois Prélats, découverts, se tiennent devant leurs tabourets. Après l'intonation du *Credo*, ils le récitent ensemble, font la génuflexion, s'asseyent et se couvrent, d'accord avec le Consécrateur. Vers la fin du *Credo*, les Clercs prennent les offrandes. A la fin du chant, le Consacré monte à son autel pour ce qui suit.

### § 6. De l'offrande.

73. Après la lecture de l'offertoire, et pendant qu'on le chante, les trois Prélats vont au trône pour l'offrande; ils saluent l'autel principal s'ils passent devant, et le Consécrateur en arrivant; les Clercs qui les suivent font la génuflexion. Le Consacré monte s'agenouiller sur le coussin que le Cérémoniaire a mis devant le Consécrateur; celui-ci passe les offrandes au premier Diacre assistant, qui les rend aux Clercs.

74. L'offrande terminée, les trois Prélats saluent le Consécrateur au bas du trône, vont à l'autel, qu'ils saluent, et prennent place au coin de l'épître. Le Consécrateur se lave les mains puis se rend à l'autel; les Évêques assistants se découvrent quand il quitte la mitre en arrivant. Les jours où l'on peut se servir de l'orgue, on cesse alors de jouer.

§ 7. Suite et fin de la Messe.

75. Le Consécrateur et le Consacré disent ensemble toutes les prières à haute voix (1). Pendant l'encensement de l'autel, le Consacré s'écarte, ainsi que les Évêques assistants, et un Clerc a soin d'enlever son missel. Ensuite les Assistants se couvrent quand le Consécrateur reçoit la mitre. Après avoir encensé le Consécrateur, le Diacre encense le Consacré puis les Assistants, qui se tournent, de deux coups doubles chacun. Pour se laver les mains, le Consécrateur attend qu'ils aient été encensés. A la fin du *Lavabo,* les Assistants se découvrent quand le Consécrateur quitte la mitre.

76. Le Consacré dit lentement et à voix médiocre tout ce que le Consécrateur chante. Le Chœur commence le chant du *Sanctus* après qu'ils l'ont récité ; le *Benedictus* se chante à la suite, sans interruption. Les deux Prélats attendent, pour commencer le canon, que le chant soit terminé. Après *Pax Domini...,* ils disent *Haec commixtio...* quand le Chœur a répondu. Le Chœur commence le chant de l'*Agnus Dei* après qu'ils l'ont récité. Ils attendent, pour continuer, que le chant soit terminé. Le Consécrateur donne le baiser de paix au Consacré avant de le donner au Prêtre assistant. Le Chœur commence le chant

(1) Il n'y a aucune raison pour que le Consécrateur soit seul à réciter les prières de l'encensement. *Simul cum Consecratore dicit et facit omnia prout in missali,* prescrit le Pontifical au Consacré. Puisqu'il récite le *Lavabo* sans se laver les mains, il peut et doit dire toutes les prières inhérentes à la Messe solennelle, bien qu'il ne fasse pas toutes les actions correspondantes.

de l'antienne de la communion après qu'elle a été lue par les Prélats, ou mieux, avant qu'ils ne la lisent, dès qu'ils ont dit *Corpus tuum Domine...* Ils disent *Placeat...* après que le Chœur a chanté *Deo gratias.*

§ 8. De l'intronisation du Consacré.

77. Après avoir publié l'indulgence, le Prêtre assistant descend de l'autel, le salue avec les Diacres assistants, et ils vont à leurs places parmi les Chanoines. On chante le *Te Deum* entonné par le Consécrateur.

**Tonus solemnis**

TE De-um laudámus : * te Dóminum confi-té-
mur. Te aetérnum Patrem omnis terra vene-rá-tur.
Tibi omnes Ange-li, ti-bi Coeli et u-ni-vérsae
Potestá-tes : Tibi Chérubim et Sé-raphim inces-
sá-bi-li vo-ce proclá-mant : Sanctus : Sanctus :

Sanctus Dómi-nus De - us Sá-ba - oth. Ple-ni sunt

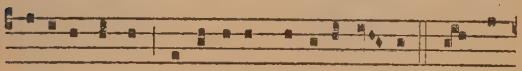

coeli. et terra ma-jestátis, gló-ri-ae tu - ae. Te glo-

ri - ósus Aposto-lórum cho - rus : Te Prophe-tárum

laudá-bi-lis núme-rus : Te Mártyrum candidátus

laudat exérci - tus. Te per orbem terrárum sancta

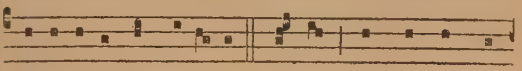

confi-té-tur Eccle-si - a : Pa-trem imménsae ma-

jestá - tis : Venerándum tu-um verum et únicum

Fi - li - um : Sanctum quoque Pa-rá-cli-tum Spí-

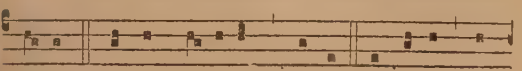

ri-tum. Tu Rex gló-ri-ae, Christe. Tu Patris sem-

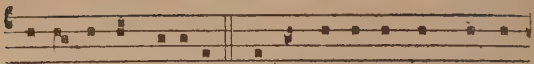

pi-térnus es Fí-li-us. Tu ad li-be-rándum suscep-

túrus hómi-nem, non horru-ísti Vír-ginis ú-terum.

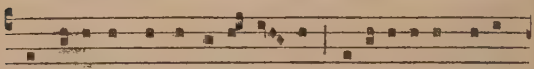

Tu devícto mortis acú-le-o, aperu-ísti credén-

tibus regna coelórum. Tu ad déxteram De-i se-

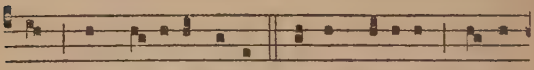

des, in gló-ri-a Patris. Judex créderis esse

ventúrus. Te ergo quaésumus, tu-is fámu-lis súb-

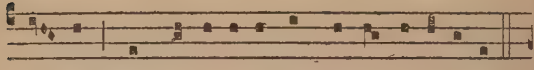

ve-ni, quos pre-ti-ó-so sangui-ne redemísti.

Ætérna fac cum Sanctis tu-is in gló-ri-a nume-

rá-rr. Salvum fac pópulum tu-um Dómine,

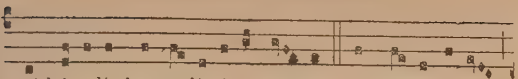

et bénedic haere-di-tá-ti tu - ae. Et re-ge e-os,

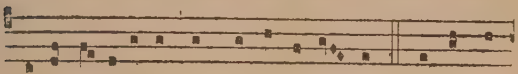

et extól-le illos usque in aetér-num. Per síngu -

los di - es, bene-di-cimus te. Et laudámus no-

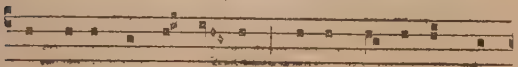

men tu-um in saécu - lum, et in saé-cu-lum saé-

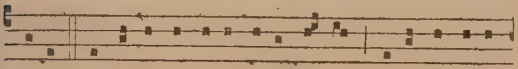

cu-li. Dignáre Domine di-e isto sine peccá-to

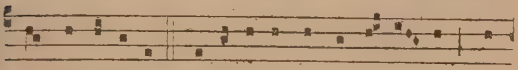

nos custo-dí-re. Mi-se-ré-re nostri Dómi - ne, mi-

se-rére nostri. Fi-at mise-ricordi-a tu-a Dómine

su-per nos, quemádmodum sperá-vimus in te. In

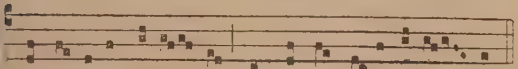

te Dómine spe rá - vi : non confundar in aetér - num.

**Tonus simplex**

III.

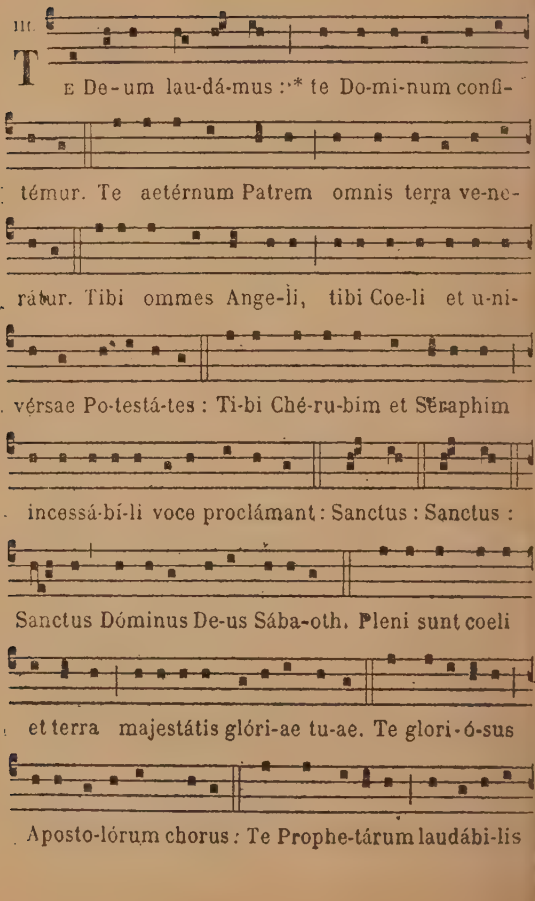
TE De-um lau-dá-mus :* te Do-mi-num confi-
témur. Te aetérnum Patrem omnis terra ve-ne-
rátur. Tibi ommes Ange-li, tibi Coe-li et u-ni-
vérsae Po-testá-tes : Ti-bi Ché-ru-bim et Sẽraphim
incessá-bi-li voce proclámant : Sanctus : Sanctus :
Sanctus Dóminus De-us Sába-oth. Pleni sunt coeli
et terra majestátis glóri-ae tu-ae. Te glori-ó-sus
Aposto-lórum chorus : Te Prophe-tárum laudábi-lis

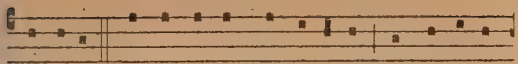

númerus : Te Márty-rum candi-dá-tus laudat e-xér-

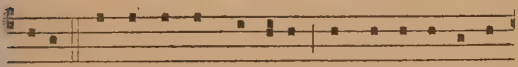

ci-tus. Te per orbem terrárum sancta confi-té-tur

Ecclési-a : Pa-trem imménsae majestátis : Vene-

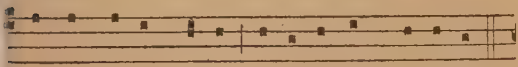

rándum tu-um ve-rum et ú-ni-cum Fi-li-um :

Sanctum quoque Pa-rácli-tum Spí-ri-tum. Tu Rex

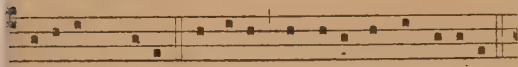

gló-ri-ae, Christe. Tu Patris sempitérnus es Fi-li-us.

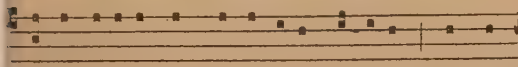

Tu ad liberándum susceptúrus hóminem, non hor-

ru-ísti Virgi-nis úterum. Tu devicto mortis a-cú-

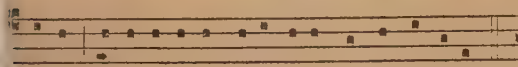

le-o, ape-ru-ísti credéntibus regna coelórum.

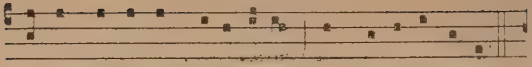

Tu ad déxte-ram De-i sedes, in gló-ri-a Patris.

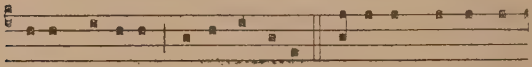

Judex créderis esse ventúrus. Te ergo quaésumus,

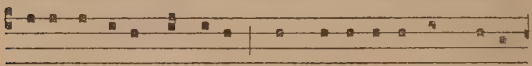

tu-is fámulis súbveni, quos pre-ti-ó-so sánguine

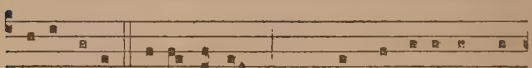

redemísti. Ætérna fac cum Sanctis tu-is in gló-

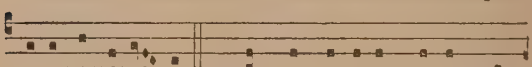

ri-a nume-rá-ri. Salvum fac pópulum tu-um Dó-

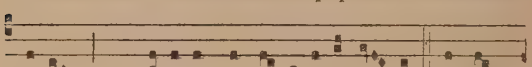

mine, et bénedic hacre-di-tá-ti tu-ae, Et re-ge

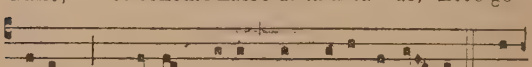

e-os, et extól-le illos usque in aetér-num. Per

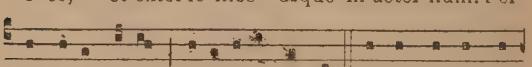

síngulos di-es, benedi-cimus te, Et laudámus no-

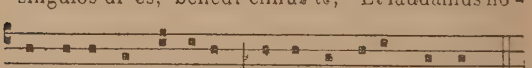

men tu-um in saéculum, et in saéculum saécu-li.

Dignare Domine di - e isto sine peccá-to nos cu -

sto-dí-re. Mi-se-ré-re nostri Dómi-ne, mi-se-ré-re

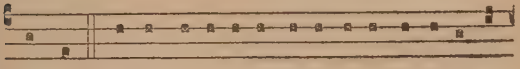

nostri. Fi - at mi-se-ri-córdi - a tu-a Dómi-ne su-

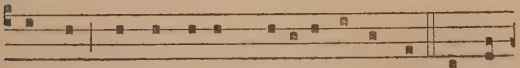

per nos, quemádmodum sperávimus in te. In te

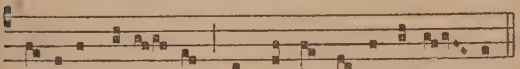

Dómine sperá - vi : non confúndar in aetér - num.

Le Consécrateur entonne l'antienne, que le Chœur continue, en la répétant après *Gloria Patri*.

Firmé - tur * ma-nus tu - a, et e-xal-té-tur

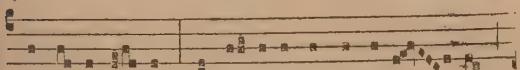

déxte-ra tu - a : jus-tí-ti-a et ju-dí-ci - um

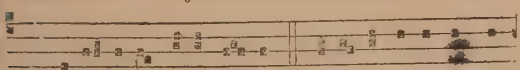

praepa-rá-ti-o sedis tu-ae. Glo-ri-a Patri et Fi-

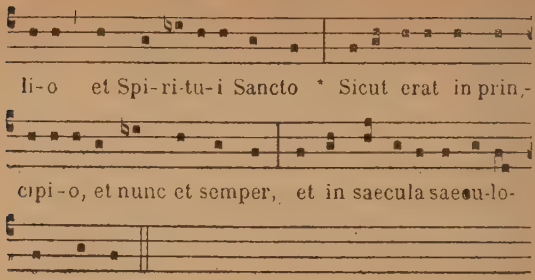


Le Consacré chante la bénédiction puis *Ad multos annos* avec l'inflexion *fa ré*. Le Prêtre et les Diacres assistants reviennent alors devant l'autel pour accompagner le Consécrateur au trône.

---

## CHAPITRE III

**Cérémonies de la consécration d'un Évêque faite par un Évêque célébrant la Messe chantée au faldistoire.**

78. On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe pontificale au faldistoire et pour la consécration; on met du côté de l'évangile, hors de l'autel, un second faldistoire couvert comme le premier, et qu'on placera sur le marchepied pour les cérémonies de la consécration. On observe les cérémonies de la Messe au faldistoire (V. *Fonctions pontificales*), et celles qui sont

inhérentes à la consécration, indiquées au chapitre précédent, en omettant les particularités propres à l'Évêque diocésain. Le Consécrateur est au faldistoire, au bas des degrés du côté de l'épître, quand l'Ordinaire serait au trône; c'est là qu'il reçoit les offrandes. Il se sert de la crosse comme s'il était au trône. Le Prêtre assistant se tient à la banquette pendant les cérémonies de la consécration, n'ayant point alors de fonction à remplir à l'autel.

---

## CHAPITRE IV

### Cérémonies spéciales à observer pour la consécration de plusieurs Évêques.

#### ARTICLE PREMIER

*Objets à préparer.*

79. L'autel disposé pour les Évêques élus sera d'une longueur proportionnée à leur nombre. On prépare, en nombre suffisant pour les Prélats, des coussins au prie-Dieu devant le saint Sacrement, sur le plus bas degré de l'autel principal et pour la prostration, des tabourets, et autant de faldistoires qu'il y a d'Élus. L'hostie doit être assez grande pour que la moitié puisse convenablement se diviser en autant de parties qu'il y a d'Élus. Le calice sera aussi de grandeur proportionnée. Il faut pour chaque Élu tous les ornements, la crosse, un évangéliaire ou un missel, deux bandelettes, un purificatoire, les Lettres

apostoliques. On met les ornements du premier Élu du côté de l'évangile, et ceux des autres à la suite, vers le côté de l'épître. Autant que possible, chaque Élu aura son missel, son canon, son pontifical, son aiguière, son calice pour la purification; au besoin, un livre pourrait servir pour deux. A défaut d'offrandes pour chacun, les mêmes pourraient servir pour tous.

### ARTICLE II

*Cérémonies à observer.*

80. Il faut pour chaque Élu deux Clercs et un Familier. Les Prélats marchent en cet ordre : le Consécrateur entre les deux Assistants, ou suivi par eux s'il est dans son diocèse ou sa province; puis les Élus, le premier avec le deuxième à sa gauche s'ils sont en nombre pair, ou le premier entre le deuxième à sa droite et le troisième à sa gauche s'ils sont en nombre impair; les autres suivent deux à deux. Quand les Prélats sont à genoux en ligne, les Élus se mettent aux extrémités.

81. A leur autel, le premier Élu s'assied du côté de l'évangile, à la gauche du premier Assistant, les autres à sa suite, et le dernier à la droite du deuxième Assistant. Ils se placent de la même manière devant l'autel principal, le premier se trouvant alors du côté de l'épître. Le Consécrateur et les Assistants disent au pluriel les monitions, oraisons et formules collectives, comme elles sont données dans l'appendice du

Pontifical. On fait la lecture des Lettres apostoliques pour chaque Élu.

82. Les Élus sont à genoux sur le plus bas degré de l'autel pendant que le premier d'entre eux lit la formule du serment. Après avoir dit *Sic me Deus adjuvet...*, le premier retourne à son tabouret, s'assied et se couvre; les autres se lèvent. Alors chacun à son tour s'agenouille devant le Consécrateur, lit la formule résumée, puis dit *Sic me Deus adjuvet...* en posant les mains sur l'évangile, s'assied à son tabouret et se couvre. Chacun, l'un après l'autre, répond aux questions de l'examen, et celui-ci terminé, baise la main du Consécrateur.

83. Tous ensemble, répondent au Consécrateur qui commence la Messe, rangés à sa gauche, le premier le plus près de lui. Quand les Élus montent à leur autel, le premier Assistant va du côté de l'épître, suivi des autres Prélats, qui se placent à sa gauche, dans l'ordre où ils étaient à leurs tabourets; le deuxième Assistant se trouve le dernier du côté de l'évangile. En descendant de l'autel, le premier Assistant en tête et les autres à sa suite prennent place en sens inverse.

84. Pendant les litanies, les Élus sont prosternés à gauche du Consécrateur, le premier le plus près de lui. Quand le premier a reçu l'imposition de l'évangéliaire et l'imposition des mains, chacun monte successivement pour les recevoir, puis descend s'agenouiller sur le plus bas degré, à gauche du premier. On fait de même pour l'onction de la tête et celle des mains, après laquelle on reste debout. Quand le premier a reçu la crosse, l'anneau, l'évangile, et le baiser

de paix, chacun monte à son tour pour les recevoir, puis descend devant l'autel et se tient à gauche du premier.

85. En allant faire l'offrande, les Consacrés marchent l'un derrière l'autre, le premier en tête, au milieu des Assistants; chacun est suivi de cinq Clercs portant les offrandes, ou le premier seulement s'il n'y a pas d'offrandes pour tous. Dans ce cas, à mesure que les cinq Clercs reprennent les objets à la droite du Consécrateur, ils les reportent à sa gauche pour les remettre au Consacré qui vient ensuite. Les Consacrés se placent au coin de l'épître l'un à côté de l'autre, de façon que le dernier soit le plus loin du milieu de l'autel.

86. Le Consécrateur donne le baiser de paix à chacun des Consacrés après qu'il a baisé l'autel, et chacun le donne aux deux Assistants. En communiant au calice, on veille à ce qu'il reste des saintes espèces pour tous. Le Consécrateur divise sur la patène la moitié de l'Hostie en autant de parties égales qu'il y a de Consacrés, et chacun vient à son tour communier sons les deux espèces; le dernier vide le calice. Chacun boit la purification à sa place. Les Consacrés se placent au coin de l'évangile comme à celui de l'épître.

87. Quand le premier Consacré a reçu la mitre et les gants, il descend devant l'autel; chacun monte successivement pour les recevoir, puis descend se placer derrière le premier. Ensuite le Consécrateur se retire du côté de l'évangile pendant que des Clercs disposent sur le marchepied les faldistoires à la suite du sien, qu'ils avancent du même côté. Le premier Consacré remonte alors

à l'autel; le Consécrateur et le premier Assistant le prennent par la main et le font asseoir au faldistoire du Consécrateur, qui lui donne ensuite sa crosse. On fait de même pour les autres, qui s'asseyent à gauche du premier. En parcourant l'église, le premier des Consacrés ou les deux premiers, selon qu'ils sont en nombre impair ou pair, marchent au milieu des Assistants; les autres suivent deux à deux.

88. Après l'oraison *Deus omnium fidelium...*, tous les Consacrés descendent l'un derrière l'autre du côté de l'épître et se placent au bas des degrés, le premier le plus près de l'autel et les autres à sa gauche, en face du Consécrateur et des Assistants. Les faldistoires étant enlevés, le premier Consacré remonte à l'autel, donne la bénédiction, fait des acclamations, reçoit des trois Prélats le baiser de paix, et se place à la droite du deuxième Assistant, au bas des degrés. Pendant que le premier donne la bénédiction, les Clercs des autres leur ôtent la mitre, et la leur remettent après; ils font de même à la bénédiction des suivants. Quand le premier est descendu de l'autel, le deuxième monte, fait comme le premier, puis se place à sa droite; ainsi de suite pour tous. Pendant la bénédiction du deuxième et des suivants, les Clercs de ceux qui l'ont déjà donnée leur ôtent la mitre, et la leur remettent après : on l'ôte également au Consécrateur, et les Assistants se découvrent de même.

## CHAPITRE V

**Cérémonies spéciales à observer pour la consécration d'un Evêque si le Consécrateur est Cardinal.**

89. Devant l'autel principal, à quelque distance et au milieu, on place un faldistoire avec deux coussins, où s'agenouillera le Consécrateur à l'arrivée et au départ; de chaque côté du faldistoire, on met pour les trois Prélats les coussins indiqués n° 5, p. 4, un à droite et deux à gauche. Devant l'autel du saint Sacrement, on place pour le Consécrateur un prie-Dieu avec un tapis et deux coussins rouges ou violets suivant le temps; pour chaque Prélat, on met seulement un des coussins indiqués n° 9, p. 6, un à droite et deux à gauche du prie-Dieu, hors de celui-ci. A la Messe basse, pour lire la préparation, recevoir les ornements, les quitter et faire l'action de grâces, le Consécrateur peut s'asseoir au trône s'il existe, à moins que l'Élu ne doive y être intronisé, étant dans sa cathédrale.

90. Le Consécrateur porte la cape. Il marche seul, suivi des trois Prélats, il prend l'aspersoir, se signe au front, et le présente aux trois Prélats; puis il asperge le Clergé et les fidèles s'il est dans son diocèse ou sa province. Devant le saint Sacrement et l'autel principal, le deuxième Assistant s'agenouille à droite, le premier et l'Élu à gauche du Consécrateur. Dans son diocèse ou sa province, l'Élu, revêtu de la cape retroussée, aurait la préséance sur les Assistants pour tou-

chier l'aspersoir, se placer en marchant et en s'agenouillant. Si l'Élu avait déjà droit à la croix archiépiscopale, comme on l'a dit n° 13, p. 8, on ne la porterait pas devant lui; on la tiendrait pourtant en face de lui pendant qu'il donnerait la bénédiction. Au commencement de la cérémonie, le premier Assistant dit au Consécrateur : *Eminentissime ac Reverendissime Pater, postulat...*, etc. En donnant la bénédiction à la fin, le Consacré, après avoir dit *Benedicat vos omnipotens Deus* et pris sa crosse, s'incline vers le Consécrateur avant de bénir.

# TABLE ANALYTIQUE

## A

**Action de grâces.** — L'Évêque Consécrateur et le Consacré font en même temps les prières de l'action de grâces, 54.

**Ad multos annos.** — L'Évêque Consacré dit trois fois ces paroles a la fin de la cérémonie devant le Consécrateur, 53. Quand il y a plusieurs Évêques Consacrés, ils font l'un après l'autre les acclamations, 85.

**Amict.** — Les Évêques Assistants portent l'amict sur le rochet, avec l'étole et la chape, 15.

**Anneau.** — Manière dont le Consécrateur met au Consacré l'anneau pontifical, 38.

**Assistants.** — Pour la consécration d'un Évêque, il faut deux Évêques Assistants, 6. Si l'on consacre plusieurs Évêques en même temps, les mêmes assistent tous les Élus. Ils ont chacun deux Chapelains, 6. On tient leur livre et leur mitre, ils mettent et ôtent eux-mêmes leur mitre. Ils accompagnent partout l'Élu. Quand ils sont assis au petit autel, ils tournent le dos à cet autel. Au grand autel, ils sont tournés l'un vers l'autre. Le premier Assistant présente l'Élu au Consécrateur et lui remet le Mandat Apostolique. Ils sont assis pendant le serment et l'examen. Pendant les prières du commencement de la Messe ils sont debout près de leurs tabourets. Après les prières de la confession, ils s'approchent de l'Élu et le conduisent au petit autel. Ils s'asseyent et se couvrent pendant qu'on revêt l'Élu des ornements de la Messe, 23. Quand l'Élu est revêtu ils quittent la mitre, se lèvent et montent à l'autel. Ils condui-

sent l'Élu devant le Consécrateur, et s'asseyent étant couverts. Pendant les litanies, ils sont à genoux avec la mitre devant leurs tabourets, 26. Aux mots *benedicere*, *sanctificare* et *consecrare*, ils bénissent l'Élu sans se lever. Ils se lèvent après les litanies, aident à l'imposition de l'évangéliaire, et mettent les mains sur la tête de l'Élu, avec le Consécrateur, en disant *Accipe Spiritum sanctum*, puis quittent la mitre. Au *Veni creator*, ils sont à genoux devant leurs tabourets. Ils s'asseyent ensuite, et mettent la mitre. Ils la quittent à la fin de l'hymne et se lèvent. Ils reprennent la mitre après la préface. Ils remettent au Consacré, avec le Consécrateur, le livre des évangiles, lui donnent ensuite le baiser de paix, et le reconduisent au petit autel, 39. Ils s'asseyent en y arrivant. Quand il en est temps, ils quittent la mitre, et on continue la Messe. Ils le conduisent à l'offrande, après avoir mis la mitre. Ils quittent ensuite la mitre, et se tiennent au coin de l'épître du grand autel. Ils reçoivent du Consacré le baiser de paix. Après la communion, ils passent au côté de l'évangile. Ils aident à mettre la mitre au Consacré avec le Consécrateur, ils aident à lui mettre les gants. Après avoir mis les gants, le second Assistant se retire, et le premier passe à la gauche du Consacré, pour aider le Consécrateur à introniser le Consacré, 48. Pendant le *Te Deum*, les Assistants conduisent le Consacré dans l'église. Quand ils sont de retour, ils quittent la mitre, se mettent à genoux au bas des degrés si l'on vient à chanter *Te ergo*, et se retirent du côté de l'évangile. Ils mettent la mitre après la bénédiction. Ils embrassent le Consacré. Les Assistants retournent ensuite au petit autel et quittent leurs ornements, 53.

**Autel.** — A la consécration d'un Évêque, il faut deux autels. Manière de les disposer 7, 9. Lorsqu'on fait la consécration de plusieurs Évêques, il n'y en a qu'un seul pour tous les Élus, 81.

## B

**Bandelette.** — Avant l'onction de la tête de l'Élu, on lui entoure la tête avec une bandelette de toile, 32. On en met une autre à son cou avant l'onction des mains, 35.

**Baril.** — A l'offertoire, le Consacré offre au Consécrateur deux barils de vin, dont l'un doré et l'autre argenté, 41.

**Barrette.** — L'Élu, quand il doit se couvrir, se sert de la barrette jusqu'au moment où il reçoit la mitre, 15.

**Bénédiction.** — L'Évêque Consacré bénit le peuple en par-

courant l'église pendant le chant du *Te Deum*, il donne ensuite la bénédiction, 52.

**Bougeoir**. — Le Consécrateur seul se sert du bougeoir, 11.

C

**Calice**. — Après avoir pris une partie du précieux Sang, le Consécrateur donne le calice au Consacré, 44. On dispose un calice spécial pour la purification du Consacré, 9, 45.

**Calotte**. — Au moment où le Consacré se présente devant le Consécrateur pour recevoir la mitre, on lui met la calotte, 46.

**Canon**. — L'Élu lit dans le canon les prières de la préparation, 14. Pendant le cours de la Messe, il se sert du missel, 24.

**Chandelier**. — Sur l'autel principal, on met six ou sept chandeliers, 7. Sur le petit autel, on en met quatre, 9.

**Chape**. — L'Élu est revêtu de la chape blanche pendant la première partie de la cérémonie, 15. Les Assistants portent la chape de la couleur du jour, 15.

**Chapelain**. — Lorsque la Messe n'est pas chantée, le Consécrateur est assisté par deux Chapelains, 11.

**Chapelains du Consécrateur**. — Si la Messe n'est pas chantée, les Chapelains du Consécrateur le revêtent de ses ornements, 14. Ils se rendent à l'autel avec lui. Après la révérence convenable, ils montent à l'autel à ses côtés et se tournent vers le peuple. Ils y demeurent pendant la lecture du Mandat, le serment et l'examen. Après l'examen ils descendent au bas des degrés, et se placent le premier à droite du Consécrateur, le second à gauche de l'Élu. Ils montent à l'autel avec le Pontife, et, quand il a baisé l'autel, le second lui présente le livre des évangiles à baiser. Quand le Pontife est assis, ils lui mettent la mitre et le grémial. Quand l'Élu est prêt, ils ôtent le grémial et la mitre au Consécrateur et l'assistent. Lorsque le Consécrateur est assis, ils lui mettent la mitre. Ils se mettent à genoux à ses côtés pendant les litanies. Après l'invocation *Ut omnibus fidelibus defunctis* ils se lèvent en même temps que lui, puis se mettent de nouveau à genoux. Après les litanies, ils se lèvent. Le premier Chapelain remet au Consécrateur le livre des évangiles. Quand les Évêques ont imposé les mains, le second Chapelain ôte la mitre. Ils se mettent à genoux au *Veni creator*. Après, ils se lè-

vent, et le premier met la mitre au Pontife. Ils lui ôtent l'anneau et les gants, et lui remettent l'anneau. Ils lui mettent le grémial de toile et présentent le saint Chrême, 28. Après l'onction de la tête, ils lui ôtent le grémial de toile et la mitre. Lorsque le Consécrateur a entonné l'antienne *Unguentum*, ils lui remettent la mitre et le grémial de toile et présentent de nouveau le saint Chrême. Après l'onction des mains, le premier présente au Consécrateur la crosse du Consacré. Lorsque le Consécrateur a donné la crosse, le premier Chapelain lui présente l'anneau du Consacré. Quand il s'est lavé les mains, les Chapelains lui remettent les gants et l'anneau. Lorsque le Consacré est prêt, on continue la Messe, 37. Quand l'Évêque a lu l'offertoire, il s'assied et le premier Chapelain lui met la mitre. Quand il a reçu les offrandes, les Chapelains lui ôtent l'anneau et les gants, et quand il s'est lavé les mains, le premier Chapelain remet l'anneau. On continue la Messe. Le second Chapelain se retire un peu au moment du baiser de paix, et quand le Consacré communie. Il présente au Consécrateur la mitre et les gants du Consacré. Les Chapelains se retirent ensuite du côté de l'évangile. Lorsque le Consacré a donné la bénédiction, le premier Chapelain met la mitre au Consécrateur. Le second la lui ôte avant le dernier évangile. Après le dernier évangile, ils accompagnent le Consécrateur pour lui ôter les ornements, 54.

**Chapelains ou Clercs de l'Élu.** — Lorsque l'Élu est arrivé à son autel, si la Messe n'est pas chantée, on tient le canon devant lui pendant qu'on lui met les bas et les sandales, 9. Quand il a récité les prières de la préparation, on le revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole croisée et de la chape, puis on lui donne sa barrette. Si la Messe est chantée, on ne lui met pas encore les bas et les sandales, mais on lui met les autres ornements. Après la lecture du Mandat, on reçoit la barrette de l'Élu. Après le serment, quand l'Élu est de retour à sa place, on lui donne sa barrette. Après l'examen, on reçoit la barrette de l'Élu. Quand l'Élu est arrivé au petit autel, si la Messe est chantée, on tient le canon devant lui pendant qu'il récite les prières de la préparation, 54. Après les prières de la préparation, si la Messe est chantée, ou aussitôt que l'Élu est arrivé, si la Messe n'est pas chantée, les Chapelains lui mettent les ornements de la Messe. On place deux coussins sur les degrés de l'autel du côté de l'évangile pour la prostration de l'Élu. Un Clerc tient le livre des évangiles sur sa tête et ses épaules. Pendant la préface, on entoure la tête de l'Élu avec une bandelette. A la fin de la préface, on met la seconde bandelette au cou de l'Élu. On apporte à l'autel sa crosse et son anneau. Lorsqu'il a reçu

l'évangile, on l'accompagne au petit autel, on lui essuie la tête. On l'accompagne au grand autel pour l'offrande, on porte au grand autel, du côté de l'épître, le missel du Consacré. Après la communion, on porte le missel du Consacré au côté de l'évangile. Après la bénédiction, on apporte la calotte, la mitre, les gants et la crosse du Consacré. Après le dernier évangile, on lui aide à quitter ses ornements et on soutient le canon devant lui pour les prières de l'action de grâces, 54.

**Chapelains ou Clercs des Evêques Assistants.** — Ils vont se placer près du petit autel, 13. Ils aident aux Évêques à se revêtir de l'amict, de l'étole et de la chape. Les Chapelains de chaque Assistant, à l'autel, se placent près d'eux, l'un soutient le livre, l'autre tient la mitre. On met les livres sur les tabourets pendant les litanies. Ils aident aux Évêques à quitter leurs ornements, 54.

**Chasuble.** — Après les prières de la confession, l'Élu est revêtu de la chasuble blanche, 23.

**Chaussure, Bas et Sandales.** — Si la Messe n'est pas chantée le Consécrateur et l'Élu les prennent en même temps avant la Messe, 9. Si la Messe est chantée, l'Elu les prend après les prières de la confession, 54.

**Chœur.** — Cérémonies du chœur pendant la Messe de la consécration d'un Évêque, 6.

**Cierge.** — A la Messe de la consécration d'un Évêque, on met six ou sept cierges au grand autel, 3. Au petit autel, on en met quatre, 4. Le Consacré offre deux cierges au Consécrateur, 36.

**Clercs.** — Il doit y avoir des Clercs pour assister le Consécrateur et les Évêques assistants, 11.

**Communion.** — L'Évêque Consacré communie sous les deux espèces, 44.

**Confession.** — Manière dont se fait la confession, à la Messe basse de la Consécration d'un Évêque, 22 ; à la Messe solennelle, 58.

**Consacré.** — Après avoir reçu l'onction de la tête et des mains, la crosse, l'anneau, l'évangile et le baiser de paix, le Consacré revient à son autel et se lave les mains ; on lui essuie la tête ; il continue la Messe jusqu'à l'offertoire, 40. Après avoir lu l'offertoire, il va faire l'offrande. Il continue ensuite la Messe au

grand autel, du côté de l'épître. Il communie sous les deux espèces. Après la bénédiction, il reçoit la mitre et les gants. Il prend place sur le faldistoire du Consécrateur, ou à son trône. Il parcourt l'église en bénissant. Il revient au fauteuil ou à son trône. Après l'antienne *Firmetur* et l'oraison, il donne la bénédiction. Il fait ensuite les acclamations et reçoit le baiser de paix. Il revient au petit autel pour le dernier évangile, 54.

**Consécrateur.** — Il convient qu'il jeûne la veille de la cérémonie. Le Consécrateur prend les ornements comme pour la Messe solennelle, quand même elle ne serait pas chantée, 14. Quand il est revêtu de ses ornements, il s'assied devant le milieu de l'autel. Après le serment, il présente à l'Élu le livre des évangiles ouvert. Le Consécrateur dit *Deo gratias* et commence l'examen. Après l'examen, il présente à l'Élu sa main à baiser, descend au bas des degrés, et commence la Messe. Le Consécrateur, après avoir baisé l'autel, et l'évangile, s'assied devant le milieu de l'autel, pour attendre l'Élu, si la Messe n'est pas chantée. Si elle est chantée, il continue la Messe. Si la Messe n'est pas chantée, le Consécrateur lit l'introït quand l'Élu est revêtu de ses ornements. Il s'assied, reçoit la mitre, dit *Episcopum oportet*, se lève et dit *Oremus, fratres carissimi*. Le Consécrateur se met ensuite à genoux pour les litanies. Après l'invocation *Ut omnibus fidelibus defunctis* il se lève, reçoit la crosse et dit trois invocations sur l'Élu. Il dépose ensuite la crosse et on continue les litanies. Il se lève, quand elles sont terminées. Il met le livre des évangiles sur le cou et les épaules de l'Élu. Il met les deux mains sur sa tête en disant *Accipe Spiritum sanctum*, et quitte la mitre. Il dit l'oraison et la préface jusqu'au mot *sanctifica*. Il quitte alors la mitre, se met à genoux pour le *Veni creator;* il se lève, s'assied, reçoit la mitre et fait à l'Élu l'onction de la tête. Il quitte la mitre et continue la préface. Après la préface il entonne l'antienne *Unguentum*, reçoit la mitre et fait l'onction des mains de l'Élu. Il donne la crosse à l'Évêque Consacré. Il lui met l'anneau au doigt. Il lui donne l'Évangile, puis le baiser de paix, 33. Le Consécrateur se lave ensuite les mains et continue la Messe jusqu'à l'offertoire. Après avoir lu l'offertoire, le Consécrateur s'assied, reçoit la mitre, et l'Élu vient faire l'offrande. On continue la Messe. Le Consécrateur donne le baiser de paix au Consacré. Il lui donne la sainte communion avec la partie de l'Hostie sur laquelle n'a pas été rompue la parcelle. Il prend seulement une partie du précieux Sang avec la parcelle, et donne ensuite le calice au Consacré. Après la bénédiction, il met la mitre et les gants au Consacré. Il le fait ensuite asseoir au trône ou au faldistoire. Il se retire

ensuite au côté de l'évangile, quitte la mitre et entonne le *Te Deum*. Il se met à genoux pendant le verset *Te ergo quæsumus*. Après l'hymne, il entonne l'antienne *Firmetur*, puis dit les versets et l'oraison. Il demeure au coin de l'évangile jusqu'après le dernier baiser de paix. Il dit alors le dernier évangile, 54.

**Consécration**. — La consécration d'un Évêque doit se faire dans l'espace de trois mois, à partir de sa promotion, 5. Elle doit se faire le dimanche ou le jour de la fête principale d'un Apôtre.

**Couleur**. — Le Consécrateur et les Assistants portent les ornements de la couleur du jour, 8. L'Élu porte les ornements blancs, 9,

**Coussin**. — On met un coussin devant les tabourets des Assistants quand ils doivent se mettre à genoux, 26. Pour la prostration de l'Élu, on met deux coussins du côté de l'évangile. On met des coussins pour tous les Prélats devant le saint Sacrement et l'autel principal, 7 et 8.

**Crédence**. — Il y a deux crédences pour la consécration d'un ou de plusieurs Évêques, 8, 9.

**Croix**. — La croix pectorale se porte sur l'aube, et ne se met jamais sur la chasuble, 23.

**Crosse**. — Le Consécrateur donne la crosse au Consacré, après lui avoir fait l'onction des mains, 37. Il la lui remet de nouveau avant le *Te Deum*, 49.

**Cuiller**. — Il est à propos d'avoir une petite cuiller pour que le Consécrateur puisse prendre facilement dans le calice la parcelle de la sainte Hostie, 44.

## D

**Diacre**. — Le Diacre revêt le Consécrateur de ses ornements, 57. Après avoir fait la révérence convenable, il monte à l'autel, du côté de l'évangile et se tourne vers le peuple. Après l'examen, il descend, reçoit son manipule et se place à gauche de l'Élu. Quand le Consécrateur monte à l'autel, il passe à sa droite et observe les cérémonies de la Messe pontificale jusqu'après le moment où le Consécrateur a lu l'épître. Quand le Consécrateur revient à l'autel, il se place à sa droite, au bas des degrés, fait la révérence convenable, monte et se tient à la droite du fauteuil. Lorsque le Consécrateur se met à genoux,

il se met à genoux à sa droite. Après l'invocation *Ut omnibus fidelibus defunctis*, il se lève en même temps que l'Évêque, puis se met de nouveau à genoux. Quand le Consécrateur a imposé les mains, il lui ôte la mitre. Il se met à genoux à sa droite au *Veni creator*. Après, il se lève, et met la mitre au Pontife. Il lui ôte l'anneau et le gant de la main droite et lui remet l'anneau. Il lui met ensuite le grémial de toile avec le Sous-Diacre, et présente le saint Chrême. Il lui ôte le grémial de toile et la mitre. Lorsque le Consécrateur a entonné l'antienne *Unguentum*, il lui met la mitre et le grémial de toile. Il présente de nouveau le saint Chrême. Après l'onction des mains, il présente au Consécrateur la crosse, puis l'anneau du Consacré. Lorsque le Consécrateur s'est lavé les mains, il lui remet les gants avec le Sous-Diacre, le Consécrateur retourne au trône ou au faldistoire, et on continue la Messe. Après avoir encensé le Consécrateur, le Diacre encense le Consacré, puis les Assistants. Après la bénédiction, il présente la mitre et les gants du Consacré. Il se retire ensuite du côté de l'évangile. Lorsque le Consécrateur a fait asseoir le Consacré, il lui ôte la mitre. Il lui remet la mitre après l'oraison, et se place derrière le Consécrateur. Quand les Évêques retournent au petit autel, il assiste au dernier évangile, à l'autel ou au trône. Il enlève au trône ou au fauteuil, les ornements au Consécrateur comme à la fin de la Messe pontificale.

**Diacres Assistants**. — Pendant les cérémonies de la consécration d'un Evêque, à la Messe pontificale célébrée par l'Évêque diocésain, les Diacres Assistants se retirent à leurs places, au chœur, 58.

**Dominus vobiscum.** — L'Élu dit ces paroles en demeurant tourné vers l'autel, 24.

## E

**Élu.** — Un Évêque Élu doit recevoir la consécration épiscopale dans l'espace de trois mois, à partir de sa promotion, 5. Il est convenable qu'il jeûne la veille de la cérémonie. Un autel lui est spécialement destiné. Il a deux Clercs et un Familier. Si la Messe n'est pas chantée, il récite les psaumes de la préparation et reçoit les bas et les sandales en même temps que le Consécrateur. Si la Messe est chantée, il le fait seulement après les prières de la confession. En arrivant à l'église, il marche avec le Consécrateur et les deux Assistants. Il se rend à son autel et après les prières d'usage, reçoit l'amict, l'aube, le cordon, l'étole croisée et la chape de couleur blanche. Quand

il est revêtu de ses ornements, on le conduit devant le Consécrateur pour le serment et l'examen. Après l'examen, il baise la main du Consécrateur et répond aux prières du commencement de la Messe. Après la confession, il revient à son autel et est revêtu des ornements de la Messe, 18. Il récite les prières de la Messe au milieu de l'autel et sans se tourner. Il revient ensuite devant le Consécrateur. Il se prosterne pendant les litanies. Il se met à genoux devant le Consécrateur. On lui fait l'onction de la tête. On lui fait ensuite l'onction des mains. Il reçoit la crosse, puis l'anneau, et enfin l'évangile. Il reçoit la paix et retourne à son autel, 37.

**Étole.** — Les Évêques Assistants portent l'étole sous la chape, 15.

**Évangile.** — A la Messe de la consécration d'un Évêque, même non chantée, le Consécrateur baise l'évangile après avoir baisé l'autel à *quorum Reliquiæ hic sunt*, 23. L'Élu, après avoir prononcé la formule du serment, met les deux mains sur l'évangile 19. Pendant une partie de la cérémonie, on tient le livre des évangiles sur la tête et les épaules de l'Élu, 30.

**Examen.** — De l'examen qui précède la consécration d'un Évêque, 19. A la consécration de plusieurs Évêques, le Consécrateur ne change rien à la formule des interrogations.

F

**Faldistoire.** — Pendant les cérémonies de la consécration épiscopale, le faldistoire du Consécrateur est placé sur le marchepied devant le milieu de l'autel, 16. Quand la Messe n'est pas chantée, le Consécrateur attend au faldistoire, pendant que l'Élu est revêtu de ses ornements, 23.

**Familier.** — Le Consécrateur et l'Élu ont leurs Familiers, 11.

G

**Gants.** — Le Consécrateur met les gants au Consacré, aidé par les Assistants, 47.

**Gaudete.** — Le Dimanche *Gaudete*, le Consécrateur porte la mitre précieuse, 8.

H

**Hanc igitur.** — Manière dont se dit cette oraison à la Messe, de la consécration d'un Évêque, 43.

**Hostie.** — L'Évêque Consacré communie avec une moitié de la grande Hostie, 44.

J

**Jeûne.** — Il convient que le Consécrateur et l'Élu jeûnent la veille de la consécration, 6.

L

**Lætare.** — Le dimanche *Lætare*, le Consécrateur porte la mitre précieuse, 8.

**Lavabo.** — Au *Lavabo*, l'Élu ne se lave pas les mains, 42.

M

**Mains.** — Le Consécrateur fait à l'Élu l'onction des mains avec le saint Chrême, 38. Après cette onction, la remise de la crosse et de l'anneau, les deux Prélats se lavent les mains.

**Mandat Apostolique.** — Avant de procéder à la consécration d'un Évêque, on lit le Mandat Apostolique, Bulle ou Bref, 17.

**Mantelet.** — En arrivant à l'église, l'Évêque Élu, à moins qu'il ne soit dans son diocèse, et les Assistants portent le mantelet, 12; de même en sortant.

**Messe.** — Le Consécrateur et l'Élu disent la Messe ensemble et au même autel depuis le commencement de la Messe jusqu'à *Aufer a nobis*, et depuis l'offertoire jusqu'au dernier évangile exclusivement, 42. Depuis *Aufer a nobis* jusqu'à l'offertoire, et pour le dernier évangile, les deux Prélats disent la Messe à des autels séparés, 24.

**Missel.** — Au petit autel, le missel de l'Élu se met au milieu de l'autel, 24. L'Élu lit dans le missel les prières de l'ordinaire de la Messe.

**Mitre.** — Les Évêques Assistants ont la mitre simple de toile, 9. Ils la mettent et l'ôtent eux-mêmes, 15.

O

**Offrande.** — L'Évêque Consacré présente les offrandes au Consécrateur, 41.

**Oraison.** — A la Messe de la consécration d'un Évêque, on dit une oraison, secrète et postcommunion pour le Prélat que l'on consacre, 24.

**Orgue.** — On ne touche pas l'orgue pendant que les deux Prélats disent ensemble la Messe au même autel, 70.

P

**Pain.** — Le Consacré offre au Consécrateur un pain doré et un autre pain argenté, 41.

**Paix.** — L'Évêque, pendant la cérémonie de sa consécration, reçoit trois fois le baiser de paix : après avoir reçu l'évangile, au moment ordinaire, et à la fin de la cérémonie.

**Pallium.** — Si le Consécrateur a l'usage du pallium, il s'en sert pour la consécration d'un Évêque, 14.

**Parcelle.** — Le Consécrateur doit prendre la parcelle avec la moitié du précieux Sang, 41. Il peut se servir d'une petite cuiller.

**Préparation.** — Si la Messe n'est pas chantée, le Consécrateur et l'Élu récitent en même temps les prières de la préparation, 14. Si la Messe est chantée, l'Élu les récite après les prières de la confession, 57.

**Prêtre Assistant.** — Pendant les cérémonies de la consécration épiscopale, à la Messe solennelle, le Prêtre Assistant se retire à sa place au chœur, 60, ou à la banquette.

**Purification.** — L'Évêque Consacré prend la purification au calice qu'on lui présente, 45.

S

**Sous-Diacre.** — Le Sous-Diacre aide au Diacre à revêtir le Consécrateur de ses ornements, 57. Après avoir fait la révérence convenable, il monte à l'autel du côté de l'épître, et se tourne vers le peuple. Après l'examen, il descend, reçoit son manipule et se place à gauche du Diacre. Quand le Consécrateur monte à l'autel, il monte à sa gauche, et observe les cérémonies de la Messe pontificale jusqu'après le moment où le Consécrateur a lu l'épître. Quand le Consécrateur revient à l'autel, il se place à sa gauche au bas des degrés, fait la révérence convenable, monte et se tient à gauche du faldistoire. Lorsque le Consécra-

teur se met à genoux, il se met à genoux à sa gauche. Après l'invocation *Ut omnibus fidelibus defunctis*, il se lève en même temps que l'Évêque, et se met de nouveau à genoux. Il se met à genoux à sa gauche, au *Veni creator*. Quand le Diacre lui a ôté l'anneau, il lui ôte le gant de la main gauche. Il aide au Diacre à lui mettre le grémial de toile. Lorsque le Consécrateur s'est lavé les mains, il lui remet le gant de la main gauche. On revient au trône ou au faldistoire, et on continue la Messe. Après la bénédiction, lorsque l'Évêque Consacré a reçu l'anneau, il se retire du côté de l'évangile. Quand les Évêques retournent au petit autel, il assiste au dernier évangile, à l'autel ou au trône. Il aide au trône ou au fauteuil, le Diacre à enlever les ornements du Consécrateur, comme à la fin de la Messe pontificale.

## T

**Tabouret.** — Devant le petit autel, il faut trois tabourets nus pour l'Élu et les deux Assistants, 9; on les transporte d'un autel à l'autre quand c'est nécessaire, 16.

**Tonsure.** — Le Consécrateur fait l'onction du saint Chrême sur la tonsure de l'Élu, 36. Elle doit être plus grande que celle des Prêtres, 6.

# TABLE DES MATIÈRES


PREMIÈRE SECTION. — Règles générales sur la consécration des Évêques..... 5

DEUXIÈME SECTION. — Cérémonies à observer pour la consécration des Évêques..... 7

CHAP. Ier. — Cérémonies de la consécration d'un Évêque faite par un Évêque célébrant la Messe basse..... 7

ART. Ier. Objets à préparer..... 7

ART. II. Cérémonies générales du Chœur à la Messe de la consécration..... 11

ART. III. Cérémonies spéciales aux ministres de la Messe de la Consécration..... 11

§ 1. Des ministres nécessaires..... 11
§ 2. De la préparation à la cérémonie..... 12
§ 3. Du serment et de l'examen..... 15
§ 4. Du commencement de la Messe jusqu'aux litanies. 22
§ 5. Des rites de la consécration épiscopale..... 25
§ 6. Suite de la Messe jusqu'à l'offertoire..... 40
§ 7. De l'offrande..... 41
§ 8. Suite et fin de la Messe..... 42
§ 9. De l'intronisation du Consacré..... 46

CHAP. II. — Cérémonies de la consécration d'un Évêque faite par l'Évêque diocésain célébrant la Messe chantée au trône..... 53

ART. Ier. Objets à préparer..... 53

ART. II. Observations générales..... 53

ART. III. Cérémonies spéciales aux ministres de la Messe de la consécration ..... 56
§ 1. De la préparation à la cérémonie ..... 56
§ 2. Du serment et de l'examen ..... 57
§ 3. Du commencement de la Messe jusqu'aux litanies ..... 58
§ 4. Des rites de la consécration épiscopale ..... 59
§ 5. Suite de la Messe jusqu'à l'offertoire ..... 69
§ 6. De l'offrande ..... 70
§ 7. Suite et fin de la Messe ..... 71
§ 8. De l'intronisation du Consacré ..... 77

CHAP. III. — Cérémonies de la consécration d'un Évêque faite par un Évêque célébrant la Messe chantée au faldistoire ..... 80

CHAP. IV. — Cérémonies spéciales à observer pour la consécration de plusieurs Évêques ..... 81

ART. I^er. Objets à préparer ..... 81
ART. II. Cérémonies à observer ..... 72

CHAP. V. — Cérémonies spéciales à observer pour la consécration d'un Évêque si le Consécrateur est Cardinal ..... 86

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
**J. GABALDA, Éditeur**
90, RUE BONAPARTE, PARIS, VI^e^
R. C. Seine n° 90.287.

Le prospectus (1er mars 1924) annule tous les précédents

# " *Les Saints* "

**Collection publiée sous la direction de M. Henri JOLY**

MEMBRE DE L'INSTITUT

ANCIEN PROFESSEUR A LA SORBONNE ET AU COLLÈGE DE FRANCE

*La Collection* **Les Saints** *forme le fonds de toute bonne bibliothèque. De l'avis des personnes compétentes, jamais la conciliation de la vérité historique et des croyances catholiques n'a été plus heureusement réalisée.*

Extrait de la Lettre de S. E. le Cardinal GASPARRI, Secrétaire d'État de Sa Sainteté PIE XI, à M. Joly :

« Le Saint Père, appréciant tout le bien que votre œuvre a déjà fait dans l'Église, fait des vœux pour qu'elle continue à répandre de plus en plus dans le monde, le culte, l'amour, l'imitation des Saints, et, comme gage des faveurs divines, vous envoie de cœur, à vous et à vos collaborateurs, Sa paternelle Bénédiction Apostolique. »

## VIENNENT DE PARAITRE :

[103] **La Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus,** par le Baron J. ANGOT DES ROTOURS.

[102] **Saint Pierre Claver,** par GABRIEL LEDOS.

[101] **Le B^x^ Robert Bellarmin,** par JOSEPH THERMES, S. J. *2^e^ mille.*

## PRÉCÉDEMMENT PARUS :

[100] **Saint Jean,** par l'abbé LOUIS PIROT. *3^e^ mille.*
[99] **Saint Albert de Louvain,** par DOM B. DEL MARMOL. *2^e^ mille.*
[98] **Saint Norbert,** par l'abbé ÉLIE MAIRE. *2^e^ mille.*
[97] **Saint Bonaventure,** par le R. P. EUSÈBE CLOP. *2^e^ mille.*
[96] **Saint Paul,** par F. PRAT, S. J. *7^e^ mille.*
[95] **Saint Jean Berchmans,** par H. DELEHAYE, S. J. *6^e^ mille.*
[94] **Saint Grégoire VII,** par AUGUSTIN FLICHE. *3^e^ mille.*

*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

[93] **Les Bienheureuses Ursulines de Valenciennes,** par le chanoine J. LORIDAN. *3^e^ mille.*
[92] **Saint Sigisbert,** par l'abbé GUISE. *2^e^ mille.*

[91] **Les Martyrs de Septembre**, par Henri Welschinger. *2e mille.*

[90] **Sainte Radegonde,** par l'abbé René Aigrain. *2e mille.*

[89] **Sainte Paule,** par le R. P. Génier. *3e mille.*

[88] **La Bienheureuse Marie-Madeleine Postel,** par S. G. Mgr Georges Grente. *3e mille.*

[87] **Saint Nicolas de Myre,** par l'abbé Marin. *2e mille.*

[86] **Sainte Claire d'Assise,** par M. Beaufreton. *3e mille.*

[85] **Saint Jean de la Croix,** par Mgr Demimuid. *3e mille.*

[84] **Saint Pie V,** par S. G. Mgr Georges Grente. *3e mille.*

[83] **Les Bienheureuses Filles de la Charité d'Arras,** par Lucien Misermont. *4e mille.*

[82] **Saint Justin,** par le R. P. Lagrange. *2e mille.*

[81] **Saint François Régis,** par Joseph Vianey. *5e mille.*

[80] **Saint Athanase,** par l'abbé G. Bardy. *2e mille.*

[79] **Saint Cyprien,** par Paul Monceaux. *2e mille.*

[78] **Saint Césaire,** par l'abbé Chaillan. *2e mille.*
*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

77] **La Vénérable Emilie de Rodat,** par S. G. Mgr Ricard. *3e mille.*

[76] **Sainte Marguerite-Marie,** par Mgr Demimuid. *7e mille.*

[75] **Saint Charles Borromée,** par Léonce Celier. *5e mille.*
*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

[74] **Le Bx Urbain V,** par l'abbé Chaillan. *2e mille.*
*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

[73] **La Bienheureuse Louise de Marillac, Mlle Le Gras,** par le prince Emmanuel de Broglie. *5e mille.*

[72] **Saint Patrice,** par l'abbé Riguet. *2e mille.*

[71] **La Vénérable Catherine Labouré,** par Edmond Crapez *8e mille.*

[70] **Saint Léon le Grand,** par Adolphe Regnier. *2e mille.*

[69] **Saint Léger,** par le R. P. Camerlinck. *2e mille.*

[68] **Saint Ferdinand III,** par Joseph Laurentie. *2e mille.*

[67] **Saint Sidoine Apollinaire,** par Paul Allard. *2e mille.*

[66] **La Bse Mère Barat,** par Geoffroy de Grandmaison. *7e mille.*

[65] **La Vénérable Anne-Marie Javouhey,** par l'abbé V. Caillard. *3e mille.*

[64] **Saint Thomas Becket,** par Mgr Demimuid. *2e mille.*

[63] **Saint Benoît-Joseph Labre,** par Mantenay. *4e mille.*

[62] **Saint Séverin,** par André Baudrillart. *2e mille.*

[61] **Sainte Mélanie,** par Georges Goyau. *9e mille.*

[60] **Saint Pierre Damien,** par Dom Biron. *2e mille.*

[59] **Les Martyrs de Gorcum,** par Hubert Meuffels. *3e mille.*

[58] **Sainte Hélène,** ar le R. P. Rouillon. *4e mille.*

[57] **Saint Martin,** par Adolphe Regnier. *5e mille.*
*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

[56] **Saint Eloi,** par Paul Parsy. *3e mille.*

[55] **Le Bienheureux Père Eudes,** par Henri Joly. *4e mille.*

[54] **Madame Louise de France, la Vénérable Thérèse de Saint-Augustin,** par Geoffroy de Grandmaison. *8e mille.*
*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

[53] **Sainte Colette,** par André Pidoux. *3e mille.*

[52] **Le Bienheureux Fra Giovanni Angelico de Fiesole,** par Henry Cochin. *6e mille.*

[51] **Saint Théodore,** par l'abbé Marin. *2e mille.*

[50] **Saint Pierre,** par L.-Cl. Fillion. *4e mille.*

[49] **Saint François de Borgia,** par Pierre Suau. *4e mille.*

[48] **Saint Colomban,** par l'abbé Eug. Martin. *3e mille.*

[47] **Saint Odon,** par Dom du Bourg. *2e mille.*

[46] **Le Bienheureux Curé d'Ars,** par Joseph Vianey. *35e mille.*

[45] **La Sainte Vierge,** par R.-M. de la Broise. *12e mille.*

[44] **Les Bienheureuses Carmélites de Compiègne,** par Victor Pierre. *7e mille.*

[43] **Saint Paulin de Nole,** par André Baudrillart. *3e mille.*
*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

[42] **Saint Irénée,** par Albert Dufourcq. *3e mille.*

[41] **La Bse Jeanne de Lestonnac,** par l'abbé R. Couzard. *2e mille.*

[40] **Saint Léon IX,** par l'abbé Eug. Martin. *2e mille.*

[39] **Saint Wandrille,** par Dom Besse. *2e mille.*

[38] **Le Bx Thomas More,** par Henri Bremond. *4e mille.*

[37] **Sainte Germaine Cousin,** par Louis Veuillot, complétée par François Veuillot. *8e mille.*

[36] **La Bse Marie de l'Incarnation, Madame Acarie,** par le prince Emmanuel de Broglie. *5e mille.*

[35] **Sainte Hildegarde,** par l'abbé Paul Franche. *3e mille.*

[34] **Saint Victrice,** par l'abbé E. Vacandard. *2e mille.*

[33] **Saint Alphonse de Liguori,** par le Baron J. Angot des Rotours. *5e mille.*

[32] **Le Bx Grignion de Montfort,** par E. Jac. *4e mille.*

[31] **Saint Hilaire,** par le R. P. Largent. *3e mille.*

[30] **Saint Boniface,** par G. Kurth. *4e mille.*

[29] **Saint Gaëtan,** par R. de Maulde La Clavière. *3e mille*

[28] **Sainte Thérèse,** par Henri Joly. *16e mille.*

[27] **Saint Yves,** par Ch. de la Roncière. *4e mille.*

[26] **Sainte Odile,** patronne de l'Alsace, par Henri Welschinger. *8e mille.*

[25] **Saint Antoine de Padoue,** par l'abbé A. Lepitre. *7e mille.*

[24] **Sainte Gertrude,** par Gabriel Ledos. *6e mille.*

[23] **Saint Jean-Baptiste de la Salle,** par Alexis Delaire. *7e mille.*

[22] **Sainte Jeanne d'Arc,** par L. Petit de Julleville. *17e mille.*

[21] **Saint Jean Chrysostome,** par Aimé Puech. *6e mille.*

[20] **Le Bx Raymond Lulle,** par Marius André. *3e mille.*

[19] **Sainte Geneviève,** par l'abbé Henri Lesêtre. *11e mille.*

[18] **Saint Nicolas Ier,** par Jules Roy. *3e mille.*

[17] **Saint François de Sales,** par Amédée de Margerie. *13e mille.*

[16] **Saint Ambroise,** par le duc de Broglie. *7e mille.*

[15] **Saint Basile,** par Paul Allard. *6e mille.*

[14] **Sainte Mathilde,** par E. Hallberg. *6e mille.*

[13] **Saint Dominique,** par Jean Guiraud. *9e mille.*

*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

[12] **Saint Henri,** par l'abbé Henri Lesêtre. *6e mille.*

[11] **Saint Ignace de Loyola,** par Henri Joly. *10e mille.*

[10] **Saint Etienne,** roi de Hongrie, par E. Horn. *3e mille.*

[9] **Saint Louis,** par Marius Sepet. *10e mille.*

[8] **Saint Jérôme,** par le R. P. Largent. *8e mille.*

[7] **Saint Pierre Fourier,** par Léonce Pingaud. *5e mille.*

[6] **Saint Vincent de Paul,** par le prince Emmanuel de Broglie. *19e mille.*

[5] **La Psychologie des Saints,** par Henri Joly. *18e mille.*

*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

[4] **Saint Augustin de Cantorbéry** et ses compagnons, par le R. P. Brou, S. J. *5e mille.*

[3] **Le Bx Bernardin de Feltre,** par E. Flornoy. *4e mille.*

[2] **Sainte Clotilde,** par G. Kurth. *12e mille.*

[1] **Saint Augustin,** par Ad. Hatzfeld. *12e mille.*

**Chaque volume in-12 se vend séparément :**
**Broché : 4 fr.**; *franco par la poste*, 4 **fr. 50.**
**Avec reliure spéciale, tr. jaspée : 8 fr.**; *franco*, 9 **fr.**
(*majoration comprise*).

**Ce prospectus (1er Mars 1924) annule tous les précédents**

63784